



COMMUNE DE
FRESQUIENNES

0,4 km Le Bagot
1,6 km Tous Vents
6,2 km Les Cambres par GR 25

GR 25 0,55 km
Chemin du Val Lubin 0,7 km
Chemin du Bois Hamel 1,3 km

ECHO DE Fresquiennes

Sommaire

2/3	Mot du Maire
3/15	Infos
16/28	Conseils Municipaux
29/32	Travaux
33	Église Notre-Dame Orgue de Fresquiennes
34/36	Comité des fêtes
37/44	Association Loisirs Club du Grand Air Centre de loisirs Club des loisirs
45	Anciens combattants
46/47	Club des anciens
48	APE
49/51	Sports L'USSJF Football KRAV MAGA
52	Infos générales et Vulnérabilité

L'ECHO DE Fresquiennes est le bulletin d'informations de tous les habitants de la Commune. Si vous souhaitez qu'il soit l'«ECHO» de ce qui se passe dans votre hameau, dans votre association, ou si vous voulez agrandir le nombre de ses correspondants, n'oubliez pas de transmettre vos informations à l'ECHO DE FRESQUIENNES - Mairie.

Pour les associations : merci de communiquer les documents pour publication dans le prochain écho **avant le 17 juillet 2022.**

Etat civil

Mariages :

- Dylan ZURITA & Valentine REMOUSSIN
04/09/2021

Naissances :

- Charlotte BERNSTEIN 03/09/2021
- Lucie NIEL 03/10/2021
- Margot LEVILLAIN 25/10/2021
- Martin HUET 30/11/2021
- Hugo DE BILIO 20/01/2022

Décès :

- Claudine CORRAÏNI 17/12/21
- Graziella BERSOULT 27/12/21

Directeur de la publication : Nicolas Octau
Comité de rédaction : Nicolas Octau, Denis Legrand, Bernadette Vivès, Etienne Leclerc et Eléonore Dumont.

Le mot du maire



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Force est de constater que le début de cette année 2022 ressemble beaucoup à l'année passée.

J'ai beau avoir attendu la fin janvier pour rédiger ce mot et avoir un peu de recul, le constat est là... la situation sanitaire du pays fait du surplace, avec son lot de restrictions, de protocoles et d'injonctions contradictoires.

Pourtant à bien y regarder, il semblerait que nous puissions entrevoir des signaux encourageants.

Ces dernières semaines le dernier variant s'est largement répandu dans la population sans entraîner de hausse importante de la mortalité, engendrant du même coup une immunité collective qui dans les mois à venir devrait devenir un avantage.

Je vais arrêter là mes pronostics car à ce jeu même les experts sont bien souvent démentis.

Initialement, vendredi 14 janvier 2022 aurait dû se tenir les traditionnels vœux de la commune. Je vous aurais fait un discours sur les travaux et initiatives réalisés durant l'année écoulée et nous aurions ensuite évoqué les projets pour cette année 2022.

Enfin nous aurions partagé ensemble un moment de convivialité où chacun aurait pu échanger, bavarder, bref se socialiser et faire communauté comme on dit aujourd'hui.

Après deux années d'interruption, je dois dire que ce genre d'événement commence à me manquer et j'espère très sincèrement que l'année prochaine nous pourrions reprendre toutes nos habitudes.

Je ne m'étendrais pas trop longtemps sur les réalisations de l'année passée. Je citerai pêle-mêle le parcours sportif, les aménagements venant compléter l'aire de jeux, la réouverture et l'entretien de nos chemins de randonnées avec notamment la pose tout dernièrement d'une signalétique indiquant les chemins aux promeneurs.

A noter aussi l'arrivée à l'école de nos 5 écrans numériques interactifs ainsi que tout le câblage nécessaire pour que notre école bénéficie des dernières innovations technologiques.

Vous aurez aussi remarqué l'éclairage led sur les mats d'éclairage route de Montville et rue du centre.

PERMANENCE PARLEMENTAIRE de Monsieur Gérard LESEUL, Député de la 5^e circonscription de la Seine-Maritime :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Vous pouvez prendre contact avec le Député :

- Par téléphone au 02.35.34.57.68 / 06.73.20.85.42
- Par courriel sur : contact@gerard-leseul.fr
- Par courrier postal au :
6 avenue Victor Hugo – 76360 BARENTIN

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
**J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT
 RECENSER. ET TOI ???**



Recensement de la population

Les jeunes gens, jeunes filles ayant 16 ans au cours de l'année 2022 sont priés de venir s'inscrire en mairie sur la liste du recensement militaire après leur date d'anniversaire, munis du livret de famille de leurs parents et de leur Carte Nationale d'Identité. Cette démarche obligatoire permet l'inscription automatique sur la liste électorale et l'obtention d'une attestation qui devra être présentée aux différents examens scolaires ainsi qu'à l'inscription au permis de conduire.

Transport jeunes



Les jeunes titulaires d'un titre de transport scolaire (Collège ou Lycée) peuvent voyager gratuitement jusqu'à Rouen s'ils prennent le car à Pavilly ou à Barentin.

N'oubliez pas d'apporter en Mairie une photocopie du **justificatif de paiement**, à retirer auprès des services de la Région, ainsi qu'un **RIB** afin que nous procédions à une prise en charge à hauteur de 40€.

Les dossiers de prise en charge devront être déposés en Mairie **complets entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre** pour pouvoir être traités.

Transport scolaire : inscription, horaires, consulter le site de la Région Normandie <https://www.normandie.fr/transport-scolaire> ou appeler le **02 22 55 00 10**

Pour mémoire...

Nous vous rappelons l'article 7 de l'arrêté préfectoral concernant les activités domestiques des particuliers :

Les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, telles que la rénovation, le bricolage et le jardinage, réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, bétonnières, compresseurs à air ou haute pression, etc. susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectués, sauf intervention urgente, à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Autre dossier et non des moindres ayant occupé notre année, le rachat de la boulangerie ainsi que du matériel. A l'avenir nous serons maître du destin du dernier commerce de la commune, reste à trouver la nécessaire alchimie entre la collectivité, les habitants et les commerçants. Votre conseil municipal a fermement l'intention de pérenniser ce commerce mais cela ne pourra se faire qu'avec le soutien des habitants. Vos élus sont aussi bien conscients que la qualité du commerçant doit elle aussi être au rendez-vous et nous y veillerons.

En ce début d'année, nous nous tournons résolument vers l'avenir avec optimisme. Notre projet de garderie vient de recevoir son permis de construire. Les appels d'offres seront prochainement lancés.

Les travaux d'installation de la nouvelle chaudière de l'école et de la mairie auront lieu à partir du 7 février. Adieu chaudière fioul, bienvenue à notre nouvelle chaudière bois. En plus d'un parti pris écologique, ce changement sera un gage d'économie et ce dès la première année grâce au plan de soutien « France relance » dont nous avons pu bénéficier (subventions de 80% sur un budget total de près de 100 000 euros).

Au cours de cette année nous aurons à coeur d'améliorer le quotidien des habitants de Fresquiennes, en mettant à l'étude un projet de liaison piétonne entre le centre bourg et la Cour Souveraine (à échéance de un ou deux ans) mais aussi en poursuivant l'installation de l'éclairage Led route de barentin, de Pavilly, du Houlme ainsi que le chemin du château.

La création d'allées piétonnes dans le cimetière sera aussi étudiée pour permettre à tout un chacun de pouvoir s'y rendre aisément.

Chaque année vos équipes municipales (employés et élus) sont motivées à l'idée de faire mieux.

Cette année nous ne dérogerons pas à la règle, pour que, tous ensemble, nous passions une bonne année 2022.

Bien chaleureusement

Votre Maire
 Nicolas Octau

Décès d'un agent de la commune

La Mairie a eu la tristesse d'apprendre le décès de Madame Graziella BERSOULT, agent de l'Ecole maternelle, survenu le lundi 27 décembre 2021.

Un hommage de la part de sa famille, de ses amis, des élus de la Commune et de ses collègues lui a été rendu lors du dépôt de son urne funéraire au Cimetière communal le jeudi 6 janvier 2022 à 11h30.

Arrêt de la distribution des sacs poubelle noirs

Cette année, la Commune de Fresquiennes ne distribuera pas de sacs plastique noirs pour les ordures ménagères.

Plusieurs éléments, débattus en Conseil Municipal, ont amené vos élus à prendre cette décision.

En premier lieu, notre commune n'exerce plus la compétence « élimination des déchets ». Cette compétence est exercée par notre Intercommunalité, c'est d'ailleurs la CCICV qui a procédé à l'équipement en bacs à roulettes pour les déchets recyclables.

Réglementairement notre Commune ne devrait pas pouvoir engager une dépense dont elle n'a plus la charge. La Perception serait alors en droit de refuser le paiement de ces sacs.

En deuxième lieu, et c'est cet argument qui a fini de convaincre les Conseillers Municipaux, notre rôle est d'encourager les pratiques vertueuses en matière d'environnement et de réduction des déchets.

Or nous nous devons de faire prendre conscience à la population que notre consommation, voire notre surconsommation de plastique, était un enjeu primordial pour la réduction du volume de nos déchets.

Bien souvent les sacs noirs distribués servent uniquement à emballer d'autres sacs plus petits. Aux déchets ménagers s'ajoutent donc les déchets engendrés par le contenant des déchets.

En supprimant ces sacs nous voulons inciter la population à passer aux bacs qui eux ont la vertu d'être réutilisables et qui, de plus, empêchent les nuisibles ou les animaux errants d'éventrer les sacs.

Les sacs pour les déchets verts qui sont eux réutilisables, continueront à être distribués une fois par an aux administrés lors de leur passage en Mairie à leur convenance. Mais nous incitons ceux qui n'en auraient pas l'utilité à ne pas venir les réclamer.

Des sacs jaunes continueront à être distribués aux habitants ne bénéficiant pas du ramassage en porte à porte et ne disposant pas de bac jaune.

Ainsi, ensemble, nous apporterons notre modeste contribution à l'effort global de protection de l'environnement en réduisant le volume de nos déchets.

PASS SANITAIRE : précisions

Nous vous rappelons que jusqu'à nouvel ordre, le passe sanitaire est obligatoire dans le cadre de la location des salles municipales. Monsieur le Préfet de la Seine Maritime a précisé dans sa circulaire du 20 juillet 2021 **qu'il revient à l'organisateur** de la cérémonie privée (et non à la Mairie) **de s'assurer de la mise en place et du contrôle** du passe sanitaire pour ses convives.

Dans le cadre des activités associatives, pour les adultes et les enfants, nous vous conseillons de vous rapprocher de vos associations pour connaître les dernières modalités.

Aide pour les séjours pédagogiques

Les enfants ayant participé à un séjour pédagogique avec leur établissement bénéficient d'une aide du CCAS de Fresquiennes de 30€.

Merci d'apporter en mairie une attestation de participation de séjour ainsi qu'un RIB afin que nous procédions au remboursement.

Inscription à l'école

Afin de préparer la rentrée scolaire 2022/2023, les parents des **enfants nés en 2019 (ou pour toute nouvelle inscription)**, sont invités à se présenter en mairie au plus vite, aux horaires d'ouverture.

Vous devrez vous munir de :

- votre livret de famille,
- d'un justificatif de domicile.

Un rendez-vous avec le Directeur de l'école de Fresquiennes sera fixé pour valider l'inscription.



LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE DE COVID19

En lien avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) et les services départementaux de l'Éducation Nationale, la Préfecture de la Seine-Maritime a réalisé **un guide pratique et pédagogique des recommandations sanitaires** applicables en Seine-Maritime visant à lutter contre l'épidémie de COVID-19.

Cet info-guide pratique est destiné à l'ensemble des Seinomarins et permettra de répondre à vos interrogations concernant la conduite à tenir face à l'épidémie de COVID-19. Voici le lien vers le site internet de la Préfecture où ce guide est accessible et constamment actualisé :

<https://www.seine-maritime.gouv.fr/Actualites/Guide-pratique-COVID-19-Recommandations-sanitaires-en-Seine-Maritime>

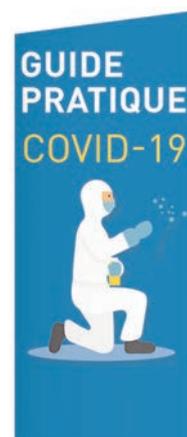
Pour une information éclairante et mise à jour régulièrement le site de la Préfecture

<https://www.seine-maritime.gouv.fr/Actualites/Nouvelles-mesures-en-Seine-Maritime-visant-a-renforcer-la-lutte-contre-l-epidemie-de-Covid-19>

et le site de l'ARS Normandie

<https://www.normandie.ars.sante.fr/>

sont une précieuse aide.



Essaim d'abeille, que faire ?

Il faut savoir que la période des essaimages d'abeilles se situe entre la mi-avril et le 15/20 juillet. En dehors de ces dates, à l'exception des maisons ouvertes occasionnellement, les nids trouvés seront de guêpes.

La Société Apicole de Haute Normandie (ex Syndicat Apicole de Haute Normandie) a pour but le développement et la sauvegarde des abeilles : si vous souhaitez vous informer à ce sujet vous pouvez consulter leur site Internet : <http://sahn76.fr/>

Il existe des apiculteurs volontaires acceptant de recueillir gracieusement ces essaims :

- M.HAVE Didier 06 79 69 29 05
- M.LEGRAND Didier 06 32 17 10 96
- M.L'HERMITTE 06 71 12 72 10
- M.LEMAIR Thierry 06 14 17 78 22
- M.MASSELIN Olivier 06 86 46 78 32
- M.PRUVOST Guy 06 82 40 39 64
- M.RAVOUX Alain 07 82 33 37 62
- M.VANDELDELDE Francis 06 78 29 72 80

(liste non exhaustive)

Nouvelle Carte d'Identité

A noter : la Mairie de Fresquiennes n'est pas équipée d'un dispositif de recueil pour les données biométriques.

Liste des communes que vous pouvez contacter pour refaire votre Carte Nationale d'Identité :

- | | |
|-------------------|-------------------|
| BARENTIN | MONT-SAINT-AIGNAN |
| BOIS-GUILLAUME | ROUEN |
| CANTELEU | TOTES |
| CLERES | YERVILLE |
| DEVILLE-LES-ROUEN | YVETOT |
| MAROMME | ... |

liste complète : <https://www.seine-maritime.gouv.fr/Actualites/La-nouvelle-carte-nationale-d-identite>



2022 : Election Présidentielle et Elections Législatives

Les prochaines élections auront lieu en 2022 : les dimanches 10 et 24 avril pour l'élection présidentielle et les dimanches 12 et 19 juin pour les élections législatives.

Si vous arrivez dans la commune, n'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales en déposant en Mairie ou via le site du Service Public (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>) **votre formulaire d'inscription** accompagné de la copie de votre **pièce d'identité en cours de validité** et d'un **justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom** (au choix : attestation ou facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe, attestation d'assurance habitation, quittance de loyer non manuscrite, bulletin de salaire ou titre de pension).



Si vous êtes resté dans la commune mais que vous avez changé d'adresse depuis le dernier scrutin, il faut apporter un justificatif de domicile récent à votre nom également.

En cas de doute ou d'interrogation, n'hésitez pas à contacter la Mairie, notamment pour vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales.

Sachez que si vous avez perdu votre carte électorale, vous pouvez venir voter muni uniquement de votre pièce d'identité en cours de validité du moment que vous êtes inscrit sur les listes.

A noter : il est possible de s'inscrire toute l'année, toutefois, pour pouvoir voter lors des prochaines élections, il faut accomplir cette démarche au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin.

Messes à l'Eglise de Fresquiennes Notre-Dame-de-l'Assomption

Des messes ont régulièrement lieu, vous pouvez en connaître les dates grâce aux journaux locaux : Paris-Normandie et Le Courrier Cauchois. De plus, la Paroisse de Pavilly nous informe que la dernière messe a eu lieu le 22 janvier dernier et que la prochaine prévue aura lieu le 12 mars prochain.

C'est aussi une occasion d'admirer le travail de rénovation de l'orgue effectué par le facteur d'orgue Monsieur Dominique GERVAIS.

BESOIN D'AIDE EN INFORMATIQUE ET NUMERIQUE ?

Notez que Madame BOISSY du Centre Médico-Social de Pavilly peut vous aider du lundi au jeudi.

- 7 Rue Saint-Laurent, 76570 Pavilly
02 32 94 99 77

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.



www.prevention-maison.fr



Salles communales

La commune propose aux administrés la location de salles pour organiser des réceptions (mariages, baptêmes, vins d'honneur, soirées...). Suivant la grandeur et les équipements de ces salles, leurs utilisations et leurs tarifs diffèrent.

Les deux salles communales de

Fresquiennes possèdent une cuisine équipée, un réfrigérateur, des tables, des chaises et un lave-vaisselle.

La location de vaisselle est possible, le tarif est fixé à hauteur d'un euro par personne.

Un état des lieux d'entrée et de

sortie seront réalisés. Une facture pourra être émise, a posteriori, en cas de dégradation constatée lors de l'état des lieux, la même conséquence est prévue en cas de dépassement de l'heure prévue de remise des clés (à savoir, la facturation d'une journée supplémentaire).



Location du foyer communal

Location	COMMUNE	HORS COMMUNE
Le week-end	300 €	480 €
En semaine, tarif pour 24h (lundi, mardi, mercredi et jeudi)	140 €	225 €

Location de la salle polyvalente

Location	COMMUNE	HORS COMMUNE
Le week-end	450 €	630 €
En semaine, tarif pour 24h (lundi, mardi, mercredi et jeudi)	210 €	300 €



Les Activités de pleine nature et la chasse : se comprendre pour plus de sérénité

Ces derniers mois, la Commune a œuvré à l'ouverture de nouveaux chemins de randonnée, à l'entretien de ceux existants et à leur bonne signalisation. Les Fresquiennais sont enthousiastes et curieux de partir en randonnée à pied, à vélo ou à cheval, souvent en famille, et ont signalé en Mairie leur crainte des parties de chasse. C'est pourquoi Monsieur le Maire, Nicolas OCTAU, a voulu contacter la Fédération Des Chasseurs de Seine-Maritime (FDC76) pour clarifier la situation. Le coordinateur technique de la FDC76, Monsieur Philippe LÉBOUCHER, a apporté des éléments de réponses et d'informations concernant le cadre de la pratique de la chasse, des thématiques de la sécurité, du partage de l'espace et de la cohabitation dans le communiqué suivant :

“La chasse est une activité de pleine nature au même titre que bien d'autres mais contrairement à d'autres elle est très encadrée par la loi, les codes (principalement de l'environnement), les décrets, les arrêtés (ministériels et préfectoraux).

En premier lieu rappelons que le droit de chasse est lié au droit de propriété de fait nul ne peut chasser s'il n'est pas propriétaire ou locataire, adjudicataire du droit de chasse sur un territoire.

Pour pouvoir chasser il faut également être titulaire d'un permis validé pour la saison en cours.

Les espèces chassables sont définies par arrêté ministériel, des quotas de prélèvements quantitatifs (voir qualitatifs) sont encadrés par des plans de chasse et de gestions définis par arrêtés préfectoraux.

Les modes de chasses sont également sujets à une réglementation

dans leur pratique et leur durée.

L'ensemble de ces dispositions ont pour but de gérer au mieux les espèces en préservant la ressource, en régulant certaines espèces invasives ou commettant des dommages (sangliers) tout en prenant en compte la SECURITE

La sécurité des biens et des personnes, un volet prioritaire de la Fédération Départementale des Chasseurs

Au-delà de la préparation à l'examen du permis de chasser pour les nouveaux chasseurs, la FDC propose annuellement nombre de formations à ses adhérents sur la gestion du risque. Dans le cadre de l'évolution régulière de la loi chasse, il est devenu obligatoire à ce que chaque chasseur participe à la formation décennale sur la sécurité.

En Seine Maritime, arrêté préfectoral « sécurité », a été pris à la demande de la FDC, il précise les dispositions spécifiques en matière de sécurité de la pratique des modes de chasse.

En informant et responsabilisant régulièrement l'ensemble des pratiquants (organismes de chasse ou simple participant), la FDC a pour but de limiter les risques d'incident ou d'accident tant vis-à-vis du monde de la chasse qu'auprès des autres utilisateurs de la nature.

Malgré tout le risque ZERO n'existe pas, et même si l'activité cynégétique est l'une des moins accidentogènes, quoi qu'en dise les médias, l'incident ou l'accident sera toujours le fait de trop.

La cohabitation avec les autres activités de nature, la FDC travaille régulièrement avec les associations représentatives (randon-



Exemple de panneau susceptible d'être rencontré aux abords des voies ouvertes à la circulation

neurs, cavaliers, vététistes...) afin d'améliorer si besoin est les moyens d'informer et de communiquer et ce toujours dans l'esprit de sécurisation et partage de l'espace. Mais si l'information passe au mieux avec les adhérents de ces structures, il n'en est pas toujours de même avec les pratiquants isolés.

A titre d'exemple est bon de rappeler :

- Lors d'une chasse au grand gibier (chevreuil, cerf, sanglier) en battue l'organisateur de chasse est tenu de mettre en place des pancartes amovibles aux abords des routes et voies ouvertes au public indiquant qu'une chasse est en cours
- A savoir que généralement les territoires ne sont chassés en battue de grand gibier qu'une à deux fois par mois (de novembre à février)
- Même si l'accès à cette voirie reste ouvert, charge à chacun de prendre en compte l'information et peut être évité d'emprunter ponctuellement cet itinéraire et minimiser ainsi tout risque d'incident.

Il y va de l'intérêt de tous, chasseurs, résidents, promeneurs, joggeurs... d'apprendre à se comprendre pour mieux se respecter.”



N'hésitez pas à contacter la FDC76 :
Route de l'Etang
76890 BELLEVILLE-EN-CAUX
tél: 02 35 60 35 97



À quoi sert le recensement ?

C'est grâce aux données collectées que l'on peut concevoir et réaliser les petits et les grands projets qui vous concernent

→ Pour l'état



Définir les politiques publiques nationales

→ Pour les communes



Établir la contribution de l'État au budget des communes

Décider des services, des équipements collectifs et des programmes de rénovation

→ Pour les entreprises et les associations



Ouvrir de nouveaux commerces logements Construire des nouveaux



Pour l'ensemble de la population

Les Greniers de Fresquiennes

La fameuse Foire à Tout organisée par Monsieur Marc LAMOUR aura bien lieu cette année si tout va bien !

Pour les exposants, les 15, 16, 17 Juin de 16h à 19h, dans le hall de la salle Polyvalente, se tiendront les permanences pour l'inscription :

munissez-vous de la copie recto/verso de votre carte d'identité et de la liste des objets à vendre.

Pour tous, rendez-vous sur le Stade le Dimanche 19 Juin de 8h à 18h !

Si vous souhaitez davantage de renseignements, contactez Monsieur Marc LAMOUR au 02 35 32 59 87

ENCART PUBLICITAIRE À INSERER

DANS LE BULLETIN MUNICIPAL « L'ECHO » DE FRESQUIENNES
PARUTION 2022

A renvoyer AVANT LE 23 Août 2022

Je soussigné :

Adresse et nom de l'entreprise :

N° de téléphone :

Adhésion pour un encart publicitaire couleur dans le Bulletin Municipal « L'ECHO » de Fresquiennes



TARIF RETENU POUR 1 PARUTION

<input type="checkbox"/> 90 X 25	→	24.00 €
<input type="checkbox"/> 90 x 60	→	40.00 €
<input type="checkbox"/> 55 x 200	→	63.00 €
<input type="checkbox"/> ½ page	→	70.00 €

1 parution soit :€

2 parutions soit :€

Fait à
Le

Signature

Correspondance : Monsieur le Maire
Mairie de Fresquiennes, 41 rue du centre 76570 FRESQUIENNES
Tél : 02.35.32.51.92 E-mail : mairiedefresquiennes@orange.fr

DECHETTERIE horaires

- ETE du 15/06 au 15/09 :

le lundi de 9h30 à 11h45 et de 14h à 18h15
et du mardi au samedi de 8h30 à 11h45
et de 14h à 18h15
Fermée le dimanche

- HIVER du 16/09 au 14/06 :

le lundi de 9h30 à 11h45 et de 14h à 17h15
et du mardi au samedi de 8h30 à 11h45
et de 14h à 17h15
Fermée le dimanche

Ramassage des encombrants

- Mardi 7 juin 2022
- Mardi 4 octobre 2022



Rappel : Il est impératif de **s'inscrire en mairie** au plus tard la veille du passage en précisant la liste des objets à enlever.

Nous vous rappelons que le ramassage des encombrants est un service rendu par la Commune, néanmoins, il est réalisé **pour un ou deux objets**. Merci d'en tenir compte, lors des prochains ramassages, du travail fourni par nos deux agents techniques.



Déchets verts et ménagers

Grand merci de sortir vos sacs de déchets verts ou de déchets ménagers la veille de la collecte afin que le village de Fresquiennes reste un village où il fait bon vivre.

En cas d'infraction constatée, une amende de 60 € peut être appliquée.

Déchets verts 2022

La Communauté de Commune Inter Caux Vexin nous a informés que le calendrier de collecte des déchets verts pour 2022 n'est pas encore établi mais la collecte reprendra en avril.

5 sacs par an et par foyer pour les déchets verts seront disponibles en Mairie sur demande aux horaires d'ouverture.



Fleurs Lelouard
Corinne Leroy



48, rue Delalandre - 76570 PAVILLY
Tél : 02 35 91 25 16 Paiement à distance CB

**Naturopathe,
Coach diététique,
Réflexologue**



Alexandra Feron
Naturopathe

alexandra-feron-naturopathe.fr
52, Avenue du Mont-aux-Malades,
76130 Mont-Saint-Aignan
Tél : 06 95 29 34 59

Prenez rendez-vous
en ligne sur 



MICRO DC
ESPACE PC & GAMER

151 rue des gélinottes
76360 Villers Ecalles
www.microdc-gamer.com
microdc76@gmail.com

Vente de PC
et dépannage informatique

02 35 61 65 04
06 01 82 89 57



151 rue des gélinottes
76360 Villers Ecalles
www.microdc-gamer.com
microdc76@gmail.com

M. Jean-Christophe LECLERC
HORTICULTEUR



76570 Hugleville-en-Caux
Tél : 02-35-32-17-99

Ouverture du lundi au samedi
De 15h00 à 18h00



LUTTE COLLECTIVE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Vous suspectez sa présence ?

Contactez la plateforme départementale au

02 77 64 57 76 ou

contact@frelonasiatique76.fr



Visitez le site : www.frelonasiatique76.fr

Plan de lutte collective défini par arrêté préfectoral :
le **Groupe de Défense contre les Maladies des Animaux (GDMA)**
vous conseille et oriente en vue de la destruction de nids actifs
tout en limitant l'impact pour la santé,
la sécurité et l'environnement.

Le GDMA garantit l'intervention d'**entreprises référencées**
utilisant des produits et méthodes
de destruction **agréés**.



Le FRELON ASIATIQUE : une espèce invasive

L'expansion du frelon asiatique sur le territoire impacte fortement l'apiculture, la biodiversité et l'agriculture locales. Le plan de lutte collective en Seine-Maritime vise à diminuer sa pression sur les ruchers par la destruction des nids actifs.

IDENTIFICATION DU FRELON ASIATIQUE

Il ne faut pas confondre le frelon asiatique avec les espèces locales. Son corps est relativement plus foncé et contrairement au frelon européen, l'extrémité de ses pattes est jaune.



IMPACTS SUR L'HOMME

Le frelon asiatique est classé **danger sanitaire de seconde catégorie**, du fait notamment de son impact sur l'abeille domestique et la production de miel. Sa piqûre n'est pas plus toxique que celle du frelon européen. Néanmoins, le risque peut être conséquent pour les personnes allergiques ou intervenant dans l'entretien d'espaces verts car leurs attaques peuvent être massives. C'est pourquoi, il faut être vigilant lorsque le nid est à hauteur d'homme et/ou proche d'une habitation. Avant d'entreprendre des travaux de toiture ou de taille, observez l'environnement pour repérer des éventuels mouvements d'insectes.



RECONNAISSANCE DES NIDS ET CYCLES DE DÉVELOPPEMENT

Entre février et avril, la reine fonde sa colonie, en fabricant un nid primaire dans un endroit abrité. Puis, la colonie peut se délocaliser vers un nid secondaire construit à un emplacement plus dégagé et élevé lorsque le site primaire devient trop étroit. Le nombre maximum de frelons adultes dans un nid est atteint en octobre pour ensuite diminuer avec le départ des futures reines fécondées pour leurs lieux d'hivernage. L'ensemble de la colonie meurt l'hiver venu. **Un nid vide n'est jamais recolonisé** et peut perdurer plusieurs mois. Les nids sont ainsi particulièrement visibles à l'automne, une fois les feuilles tombées.



Nid primaire (taille d'une orange) : niche, cabanon, trou de mur, bord de toiture, roncier...
Nid secondaire (40 cm x 1 m) situé principalement en hauteur.

Que faire en cas de présence d'un nid de FRELON ASIATIQUE ?

En cas de détection d'un nid, **n'intervenez pas seul** et contactez la plateforme départementale au :

02 77 64 57 76

En passant par la plateforme, le Conseil Départemental de la Seine-Maritime participe à hauteur de 30 % à la destruction du nid actif de frelons asiatiques, avec un plafond maximum d'aide de 30 € par nid. Certaines communes / collectivités prennent également à leur charge une partie ou la totalité du coût restant de la destruction. Renseignez-vous auprès de votre collectivité.

ATTENTION !

La destruction non appropriée d'un nid engendre un risque élevé d'attaque massive de la colonie et n'engage aucunement la participation financière du Département.

Enfin, le piégeage est fortement **déconseillé**.

En cas de réaction allergique, de piqûres multiples ou de projection dans les yeux, **appelez le 15 ou le 112**.



Nids de guêpes, de frelons et de frelons asiatiques

Si vous avez un nid de guêpes, de frelons ou de frelons asiatiques, la Mairie peut vous aider dans le financement de sa destruction : il vous suffit de contacter une entreprise spécialisée et d'apporter en Mairie la facture et votre RIB. La Mairie vous remboursera de 30 euros.

A titre indicatif, liste non exhaustive des intervenants dans la région :

ALLO LA GUEPE : 06 72 42 17 00
allolaguepe@gmail.com

DESTRUCT GUEPES : 06 42 68 49 02

GUEPES-ACTION 76 : 06 10 41 36 96

GUEPES SERVICE 76 : 06 25 42 42 25
guepes76@hotmail.fr

JV FRELONS : 06 23 33 02 33
vallois.jeremy@orange.fr

AJ NUISIBLES NORMANDS : 06 71 04 32 59
aj.nuisibles.normand@gmail.com

YERVILLE GUEPES : 06 95 65 40 77
yerville.guepes@gmail.com

NORMANDIE NUISIBLES : 06 30 49 92 52
taupenet@gmail.com

Pour le frelon asiatique, vous pouvez appeler la plateforme de lutte contre le frelon asiatique
02 77 64 57 76

Site internet : <http://www.frelonasiatique76.fr>



VOS JOURS DE COLLECTES JANVIER à DÉCEMBRE 2022

Communes de :
Anceaumeville
Auzouville-sur-Ry
Cailly
Eslettes
Fresquiennes
La Houssaye-Béranger
La Rue-Saint-Pierre
Le Bocasse
Morgny-la-Pommeraye
Saint-André-sur-Cailly
Saint-Germain-sous-Cailly
Servaville-Salmonville
Sierville

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
INTER CAUX VEXIN
TÉL : 02 35 34 73 74
WWW.INTERCAUXVEXIN.FR



VOS ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères sont collectées **le lundi** en porte à porte. Les déchets ménagers devront être sortis au plus tôt la veille au soir du jour de collecte et les containers rentrés au plus tard le soir de la collecte



VOS DÉCHETS RECYCLABLES

Collectés en porte à porte les déchets recyclables sont à présenter la veille de la collecte dans les **bacs jaunes** ou les **sacs jaunes transparents**

Le lundi pour les communes d'Anceaumeville, Eslettes, Fresquiennes, La Houssaye-Béranger, Le Bocasse, Sierville

Le mardi pour les communes de La Rue-St-Pierre, St-André-sur-Cailly

Le vendredi pour les communes d'Auzouville-sur-Ry, Cailly, Morgny-la-Pommeraye, St-Germain-sous-Cailly, Servaville-Salmonville



EN CAS DE JOUR FÉRIÉ

Toutes les collectes de la semaine sont **décalées de 24h**



LE VERRE RESTE EN APPORT VOLONTAIRE

Déposez vos bouteilles et bocaux en verre **dans les colonnes dédiées à recevoir le verre**



VOS ENCOMBRANTS ET AUTRES DÉCHETS

Déchetterie de Montville : Anceaumeville, Eslettes, Fresquiennes, La Houssaye-Béranger, Le Bocasse, Sierville

Déchetterie de Buchy : Cailly, La Rue-Saint-Pierre, St-André-sur-Cailly, St-Germain-sous-Cailly

Déchetteries de Darnétal ou de Boos : Auzouville-sur-Ry, Morgny-la-Pommeraye, Servaville-Salmonville



LES SUPER HÉROS DU TRI, C'EST VOUS !

Pour les recycler,
je mets mes papiers et emballages en VRAC,
NON imbriqués,
dans le sac, bac ou conteneur

ET AUSSI



Capsules,
couvercles,
opercules



Emballages
en métal



Bouteilles, bidons
et flacons
en plastique

ET AUSSI



TOUS les autres
EMBALLAGES en plastique



TOUS
les papiers



Cartons,
briques
alimentaires



EN 2022
LE BAC JAUNE
FACILITE LE TRI
DES RECYCLABLES



“ Tout en vrac
dans le bac ”

Du nouveau sur la Commune !

Depuis le 30 Septembre, un charmant petit marché s'est installé sur la Place de la Mairie et anime le Centre Bourg tous les jeudis après-midi de 15h à 18h30 (et même 19h quand les jours rallongeront) !

Pour vous servir, avec le sourire et dans la bonne humeur, sont présents :

Le poissonnier à l'origine du projet

Poissonnerie du Mascaret

06 58 97 31 40 + page Facebook
<https://www.facebook.com/poissonneriedumascaret/>

Les vendeurs de fruits et légumes

Au Marché de Vincent

page Facebook :
https://www.facebook.com/VincentetGipsou/about/?ref=page_internal
Le bien connu pizzaiolo et son épouse :

Alex Pizza

06 59 01 85 09 + page Facebook :
<https://www.facebook.com/Alex-Pizza-230185611047208/>

Chris en Vrac propose toutes sortes de produits en vrac alimentaires et non alimentaires et rejoint tout ce petit monde à partir de 17h (jusqu'à 19h) et en livraison à domicile

06 20 63 87 26 + page Facebook :
<https://www.facebook.com/chrisenvrac/>

Pour éviter de faire attendre leurs clients fatigués qui manquent de temps en fin de journée, les commerçants vous proposent de prendre leurs commandes à l'avance : rapprochez-vous d'eux, ils se feront un plaisir de vous renseigner !

Et avec l'arrivée des beaux jours, à partir du printemps, Fresquiennes accueillera également, toujours sur la Place de la Mairie, chaque lundi après-midi, **Le Petit Marché de Vanessa et Maggy**, une épicerie itinérante proposant des produits frais, artisanaux et locaux.

Sans oublier **Clarisse**, l'esthéticienne fraîchement diplômée et installée à Fresquiennes :



" Bonjour ! Je m'appelle Clarisse je vous propose mes services à mon domicile chemin du Val Lubin dans une pièce consacrée à votre détente et votre bien-être (onglerie, épilations, soins corps et visage). Je travaille principalement avec des produits fabriqués en France, naturel et bios. N'hésitez pas à me contacter au 0602276960 ou sur Instagram et Facebook "Doigts de fées". A très vite !"





MCO
CONCEPT

Menuiserie - Charpente
Ossature Bois
mco-concept.com
06-27-10-06-10
118 Chemin du Plix
76570 Fresquiennes



AUTORISATIONS D'URBANISME : Nouveau service en ligne à compter du 1^{er} Janvier 2022

La communauté de communes Inter Caux Vexin simplifie les démarches des habitants en ouvrant un guichet numérique.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, il est possible de déposer de manière dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme pour les communes comme Fresquiennes dont l'instruction des dossiers est assurée par les services de la CCICV.

Ce service gratuit, accessible depuis le site internet de la communauté de communes (<https://www.intercauxvexin.fr/fr/GNAU>), permet aux particuliers et aux professionnels d'effectuer leur demande en ligne et d'être guidés pour constituer leur dossier.

Grâce au guichet numérique, il est possible de suivre l'instruction des demandes en temps réel et de conserver les pièces des dossiers aussi longtemps que nécessaire.

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation : les communes continuent d'accueillir les habitants pour recevoir les demandes papier ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement.

Simple, sécurisée, la dématérialisation facilite le dépôt des demandes et limite les déplacements !

Vous trouverez le guide d'utilisation du guichet numérique sur :

<https://www.intercauxvexin.fr/fr/GNAU>

VOUS SOUHAITEZ RÉALISER DES TRAVAUX ?

Inter Caux Vexin
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SIMPLIFIE VOS DÉMARCHES !

Déposez vos demandes d'autorisations d'urbanisme en ligne

UN SERVICE SIMPLE, GRATUIT ET SÉCURISÉ

www.intercauxvexin.fr/fr/GNAU

ou scannez ce code

DÉCLARATION PRÉALABLE
CERTIFICAT D'URBANISME
PERMIS DE CONSTRUIRE
PERMIS D'AMÉNAGER
PERMIS DE DÉMOLIR
PERMIS DE CONSTRUIRE
PERMIS D'AMÉNAGER
PERMIS DE DÉMOLIR

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Les communes continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.

2022 : année de la fibre à Fresquiennes !

Récemment contacté, Monsieur Frédéric DEMAÏLLY, chargé des relations avec les collectivités et de l'information au grand public pour la Seine-Maritime Numérique, nous a confirmé que 2022 sera l'année de la fibre à Fresquiennes, la plus grande partie de la Commune devant ouvrir à l'été 2022, et le reste suivra dans la foulée. Pour

Monsieur DEMAÏLLY, « ce sont aujourd'hui des estimations actualisées et sincères, mais encore sujettes à des glissements, selon la capacité de nos entreprises à produire des Dossiers d'Ouvrages Exécutés (DOE) corrects et complets. »

Une campagne d'information sera organisée par Seine-Maritime

Numérique en temps voulu.

Seine-Maritime Numérique souhaite que tous les FAI (fournisseurs d'accès à Internet) soient présents sur son réseau. Les FAI aujourd'hui présents sont Orange et SFR ; Bouygues Télécom et Free étaient prévus pour la fin d'année 2021.

Le Site internet de Seine-Maritime Numérique : <https://www.smn76.fr/>

Conseils Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2021

1. Autorisation de demandes de subventions concernant le projet d'acquisition du fonds de commerce et des murs de la boulangerie de la commune - Délibération

Monsieur le Maire rappelle avoir adressé au notaire et aux propriétaires des murs du commerce la proposition d'acquérir le bien immobilier. Les élus attendent un retour du notaire pour signer le compromis de vente au prix de 50.000 €.

Le notaire doit tout d'abord purger le droit de préemption du locataire. En effet, le propriétaire doit avant de vendre son bien proposer aux locataires de l'acquérir. Le locataire a un mois pour répondre. Si le locataire renonce à son droit, le propriétaire est libre de vendre à une tierce personne aux conditions exposées au locataire.

Monsieur OCTAU a pris rendez-vous le 10 mars prochain avec les boulangers. Il leur a été demandé la copie des 3 derniers bilans d'activité. En 2018, il est constaté 23.000€ d'excédent. En 2020, il est constaté une augmentation du chiffre d'affaires de 10.000€ par rapport à 2019.

Monsieur LECLERC confirme que tout est correctement détaillé dans les bilans.

Monsieur le Maire précise que les artisans proposent à la commune d'acquérir l'ensemble du matériel de production. La vitrine, les casseroles et le petit matériel (trancheuse...), le four électrique d'une capacité de 3 fours (ne fonctionne actuellement qu'à 80% de ses possibilités).

Le tout est proposé au prix de 50.000 €.

Le fonds de commerce avait été proposé à la vente mais n'a pas trouvé preneur. Les premiers intéressés n'ont pas eu leur prêt et les deuxièmes ont annulé.

Madame BLONDEL questionne quant à la reprise. Monsieur OCTAU précise que le repreneur aura la possibilité de louer le matériel et le logement ou d'acquérir le matériel et louer les locaux.

Monsieur LOISEL propose de maintenir la location du matériel pour éviter le départ régulier. Monsieur OCTAU confirme mais le risque étant d'avoir régulièrement des demandes de réparation de matériel. Monsieur LECLERC propose de rédiger une convention pour laisser la charge des réparations aux locataires.

Monsieur le Maire propose d'acquérir le tout par un emprunt. Une proposition du crédit agricole a été transmis sur la base de 100.000 € :

Durée du prêt	Trimestrialité			Annuité		
	Taux	Echéance	Coût total du crédit	Taux	Echéance	Coût total du crédit
7 ans	0,41 %	3.624,75	1.493,00	0,51 %	14.578,63	2.050,41
10 ans	0,55 %	2.571,10	2.844,00	0,65 %	10.360,97	3.609,70
12 ans	0,63 %	2.164,71	3.906,08	0,73 %	8.734,02	4.808,24

Monsieur LECLERC précise que si le matériel et le bien sont loués 850 € par mois cela permettra de rembourser l'emprunt.

Monsieur LOISEL questionne quant à la vétusté et l'entretien des locaux. Monsieur le Maire précise que le local commercial est propre, les contrôles sanitaires

obligeant de maintenir le local en bon état. Deux armoires froides sont à disposition.

Le logement est habitable mais mériterait quelques travaux. Si le projet se réalise, les travaux interviendront dans un second temps (la couverture et la charpente seront à vérifier).

Monsieur ALEXANDRE se questionne sur la surface. Monsieur le Maire estime environ à 200 m² de surface plancher : 2 chambres, salon, salle de bains, WC. Au rez-de-chaussée, une cuisine et une salle à manger.

Madame COLIN demande si le camion sera vendu avec le matériel. Monsieur OCTAU précise que non. La tournée de livraison de pain représentait environ 14 clients.

Monsieur le Maire rappelle que le but n'est pas de gagner de l'argent mais de sauver le dernier commerce de la commune. Potentiellement d'aider les futurs locataires à développer leur activité.

Après ces échanges, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de procéder aux demandes de subventions.

Après avoir délibéré, le Conseil communal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les demandes de subventions et toute démarche permettant d'obtenir les éventuelles subventions.

2. Autorisation d'acquérir le bien immobilier constituant le local commercial de la boulangerie de Fresquiennes - Délibération

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquérir par la commune le bien immobilier constituant le local commercial de la boulangerie de Fresquiennes, cadastré section BP numéro 112. Après échange avec les propriétaires, il a été convenu un prix de vente net vendeur à hauteur de 50.000€.

Après avoir délibéré, le Conseil communal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à faire l'acquisition du bien immobilier cadastré section BP numéro 112,
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget primitif 2021 pour un montant de 50.000€ ainsi que tous les frais,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet.

3. Autorisation d'acquérir les biens mobiliers du commerce de la boulangerie de Fresquiennes - Délibération

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquérir par la commune le matériel du local commercial de la boulangerie de Fresquiennes. Après échange avec les commerçants propriétaires du matériel, il a été convenu un prix de vente à hauteur de 50.000€ pour l'ensemble des éléments suivants :

Meubles de présentation, vitrine réfrigérée + 2 armoires réfrigérées, batterie de casseroles et divers petits matériels, trancheuse, 1 four, 1 four électrique et 1 pétrin.

Après avoir délibéré, le Conseil communal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à faire l'acquisition du matériel de cuisine,
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget primitif 2021 pour un montant de 50.000€,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet.

4 – QUESTIONS DIVERSES

- Les élections départementales et régionales auront lieu le 13 et 20 juin 2021. Il s'agira de tenir 2 bureaux de vote. Potentiellement, un bureau dans la salle du conseil et un bureau dans la salle polyvalente.
- Les cloches ne sonnaient plus à cause d'un mauvais réglage. Cela fait suite à une cérémonie. La mairie aimerait que la paroisse informe la commune lorsque des cérémonies sont organisées. De même pour les messes, les habitués sont informés mais les habitants de Fresquiennes doivent consulter le Courrier Cauchois.
- Monsieur LOISEL tient à faire un point sur la situation de l'école primaire. Une classe a été fermée suite à un enfant testé positif. Le protocole sanitaire impose à la reprise des enfants de manger à au moins 2 mètres chacun des uns, des autres. Il est interdit de faire sortir de la nourriture de la cantine scolaire, il a donc été demandé à chaque enfant de prendre leur repas. Ils sont invités à manger dans la

salle du foyer qui permet de faire manger 2 enfants par table.

Il est rappelé que pour commander un repas froid au prestataire de cantine, il est nécessaire de le faire plusieurs semaines à l'avance.

- D'autre part, les parents d'élèves souhaiteraient que les menus soient plus équilibrés et que les enfants bénéficient de plus de fruits et légumes. Ils souhaiteraient dans le même temps être plus impliqué dans le choix des menus. Les remarques ont été prises en compte et les parents seront sollicités.

Monsieur OCTAU rappelle que des repas végétariens sont proposés chaque semaine par le prestataire « CONVIVIO ».

- Le mardi 06 avril aura lieu la commission finances.
- Une réunion aura lieu prochainement pour les chemins de randonnée. Un mail sera transmis.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 20h50.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

1. Demande d'adhésion au SDE76 de la commune de Saint-Valéry-en-Caux - Délibération

Monsieur le Maire précise la demande du SDE76 concernant l'intégration de la commune de Saint-Valéry-en-Caux au syndicat.

VU :

- la délibération 2020-09-25/61 de la commune de Saint-Valéry-en-Caux du 25 septembre 2020 demandant l'adhésion au SDE76,
- la délibération 201118-32 du 18 novembre 2020 par laquelle la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre accepte d'étendre son périmètre d'adhésion au SDE76 à la commune de Saint-Valéry-en-Caux,
- la délibération du 18 février 2021 du SDE76 acceptant cette adhésion,

CONSIDÉRANT :

- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée du SDE76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur l'adhésion envisagée (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- que la commune a délibéré pour transférer au SDE76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique, la TCCFE, soit entre 95 et 105 000 euros par an,
- que le volume de travaux demandé par la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre sera identique après adhésion de la commune de Saint-Valéry-en-Caux, ce qui permet au SDE76 d'assurer le financement des travaux et la charge de travail,

qu'il n'y a pas d'emprunts communaux à reprendre, - que la commune sera membre de la CLÉ 5.

PROPOSITION :

Il est proposé :

- soit d'accepter l'adhésion de la commune de Saint-Valéry-en-Caux au SDE76 et d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valéry-en-Caux,

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal :

- ACCEPTE l'adhésion de la commune de Saint-Valéry-en-Caux au SDE76 et ACCEPTE d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valéry-en-Caux

2. Instauration d'un Droit de Prémption Commercial - Information

Monsieur le Maire présente l'intérêt de ce droit de prémption sur la commune. En effet, sur les conseils de la Chambre des Commerces et de l'Industrie, il est préférable d'instaurer un Droit de Prémption Commercial afin de permettre à la commune d'avoir un droit de regard sur le type de commerce repris. A cet effet, toute vente de fonds de commerce devra transiter par la mairie.

Après échange des conseillers, l'ensemble du conseil municipal accepte à l'instauration d'un Droit de Prémption Commercial.

3. Acceptation de la délégation du Droit de Prémption Urbain de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin au profit de la commune - Délibération

Monsieur le Maire rappelle l'instauration du Droit de Prémption Urbain sur la commune. Suite à l'accord de la Communauté de Communes il s'agit là d'accepter la délégation de ce droit de la communauté de communes au profit de la commune de Fresquiennes.

- Vu la Loi ALUR pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014 ;
- Vu la Loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances

Conseils Municipaux

économiques dit « loi Macron », modifiant l'Article L.211-2 du Code de l'Urbanisme ;

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'Urbanisme ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 1er décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin et les statuts annexés ;
- Considérant le transfert de la compétence PLU, documents en tenant lieu et Carte Communale au 01 janvier 2017, emportant le transfert de l'exercice du Droit de Prémption Urbain ;
- Vu la délibération de la communauté de communes Inter Caux Vexin en date du 20 mars 2017 portant sur les modalités de gestion du droit de préemption urbain ainsi acquis et sa délégation aux communes initialement compétentes ;
- Vu la délibération de la commune en date du 8 décembre 2020, instituant un périmètre de préemption urbain sur son territoire ;

Considérant que la commune a toujours vocation à exercer le droit de préemption urbain dans son périmètre de compétence,

Considérant l'intérêt pour la commune d'être délégataire du droit de préemption urbain en vue d'assurer la maîtrise foncière de son territoire,

M. le Maire propose à la commune :

- De donner son accord à la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain, sur les zones préalablement instituées sur son territoire, pour la réalisation des actions ou des opérations d'intérêt communal relevant de son champ de compétence (et entrant dans l'Article L.210-1 du Code de l'Urbanisme).

Après en avoir délibéré :

- Accepte la délégation du droit de préemption urbain proposé par la Communauté de Communes Inter Caux Vexin, selon le mode de gestion défini par sa délibération du 20 mars 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : à l'unanimité d'accepter la délégation du Droit de Prémption Urbain au profit de Monsieur le Maire.

4. Délégation du Droit de Prémption Urbain au profit du Maire - Délibération

Suite à la délégation du droit de préemption urbain au profit de la commune par la communauté de communes, il s'agit d'accepter de déléguer à Monsieur le Maire la possibilité d'exercer ce droit.

Vu la Loi ALUR pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014 ;

Vu la Loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dit « loi Macron », modifiant l'Article L.211-2 du Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin et les statuts annexés ;

Vu la délibération du 20 mars 2017 sur les modalités d'exercice du Droit de Prémption Urbain par Inter Caux Vexin et de sa délégation aux communes ;

Considérant le délai de réponse fixé à deux mois pour répondre aux Déclaration d'Intention d'Aliéner ;

Approuve la délégation au Maire, au nom de la commune de FRESQUIENNES, du pouvoir d'exercer le Droit de Prémption Urbain, délégué par la communauté de communes Inter Caux Vexin.

5. Vote des taxes communales - Délibération

Monsieur le Maire rappelle les taux des taxes locales votés en 2020 :

Taux 2020	
Taxe d'habitation	16.09 %
Taxe foncière (bâti)	13.34 %
Taxe foncière (non bâti)	36.77 %

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (25,36 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de de TFPB de la commune est de 38,70 % (soit le taux communal 2020 : 13,34 % + le taux départemental de 2020 : 25,36 %).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal 2020 13,34 % + 25,36 %) de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

Taux 2021	
Taxe foncière (bâti)	38,70 %
Taxe foncière (non bâti)	36,77 %

Il est précisé et confirmé que la modification de ces taux n'a aucune incidence pour les habitants. L'imposition des particuliers ne se verra pas augmentée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le vote des taux ci-dessus.

6. Attribution des subventions aux associations - Délibération

Monsieur le Maire informe qu'il avait été évoqué la diminution des montants de subventions du fait que certaines associations n'aient pas eu à organiser d'événements sur l'année passée. Après échanges, il ne s'agissait finalement que d'une minorité et il a été proposé de maintenir les montants.

Mme Sylvie BLONDEL, trésorière du comité des fêtes, M. Sébastien LOISEL, trésorier adjoint du comité des fêtes, ne prennent pas part au vote.

ANCIENS COMBATTANTS	380 €
ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES DES FRESQUIENNES	400 €
CLUB DES ANCIENS DE FRESQUIENNES	840 €
CLUB DES LOISIRS	2.500 €
CLUB DU GRAND AIR	305 €
COMITÉ DES FÊTES	2.270 €
LA PUCE À L'OREILLE	250 €
PRÉVENTION ROUTIE	45 €
S.P.A.	32 €
UNION SPORTIVE FRESQUIENNES	500 €
KRAV' MAGA FRESQUIENNES	200 €
CCAS	7 200 €

A propos du Krav'Maga, environ 5 à 10 habitants de Fresquiennes sont adhérents. La commune avait financé l'achat de tapis à hauteur de 1.000? sous forme de subvention exceptionnelle. Les enfants d'environ 12 ans sont maintenant accueillis. Du fait de la situation sanitaire, ils sont provisoirement sur la commune d'Eslettes en plein air.

Il serait agréable que des cours de judo ou de karaté puissent être proposés. Notamment du fait de la présence des tapis dans la salle polyvalente.

Monsieur LOISEL serait très favorable au fait que les associations transmettent une demande de subvention officielle. Que celle-ci ne soit pas accordée d'office sans démarche à l'initiative des membres des associations.

Il est mentionné que les subventions pourront être versées sur présentation d'une demande faite par l'association, accompagnée du bilan financier de celle-ci. Sans lesdits documents, aucune subvention ne pourra être versée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : à l'unanimité l'attribution de ces subventions.

7.Approbation du compte de gestion 2020 - Délibération

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Etienne LECLERC, adjoint aux finances. Monsieur LECLERC rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal de BARENTIN pour l'exercice 2020. Le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

8.Approbation du compte administratif 2020 - Délibération

Monsieur le Maire cède la présidence du conseil municipal à M. Etienne LECLERC, adjoint aux finances.

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 se décompose ainsi :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	618 707,54	G	705 021,77
	Section d'investissement	B	87 478,29	H	105 117,57
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit) 0,00	I	(si excédent) 313 188,48
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit) 0,00	J	(si excédent) 8 736,19
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	706 185,83	= G+H+I+J	1 132 064,01
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	23 881,25	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	23 881,25	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	618 707,54	= G+H+K	1 018 210,25
	Section d'investissement	= B+D+F	111 359,54	= H+I+L	113 853,76
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	730 067,08	= G+H+I+J+K+L	1 132 064,01

Monsieur le Maire ne participe pas au vote et se retire. Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2020.

Ces résultats seront repris dans le budget primitif 2021.

9.Affectation du résultat au budget primitif 2021 - Délibération

Le résultat de l'exercice 2020 fait apparaître un résultat de la section d'investissement excédentaire et un résultat de la section de fonctionnement excédentaire :

Résultat d'investissement de l'exercice : 26.375,47 €
Solde des Restes à Réaliser : 23.881,25 €

Résultat net de fonctionnement de l'exercice précédent : 313.188,48 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice : 86.314,23 €
Résultat cumulé de fonctionnement : 399.502,71 €

Solde à reporter en investissement : 2.494,22 €
Solde à reporter en fonctionnement : 399.502,71 €

Le Conseil municipal valide le report automatique au budget primitif 2021 des résultats de chaque section :

Report de l'excédent de fonctionnement de 399.502,71 € au compte C/002

Report de l'excédent de la section d'investissement de 26.375,47 € au C/001

Aucune émission de titre au C/1068 pour le montant de l'affectation de résultat.

10.Approbation du budget primitif 2021 - Délibération

Vu les propositions budgétaires détaillées et présentées au Conseil Municipal, après examen et débat, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget proposé qui se compose de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTES	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 044 499,71	644 997,00
	+		+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 399 502,71
		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 044 499,71	1 044 499,71
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTES	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 517 777,37	1 515 283,15
	+		+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	23 881,25	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 26 375,47
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 541 658,62	1 541 658,62
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		2 586 158,33	2 586 158,33

11 – QUESTIONS DIVERSES

Les travaux du parcours sportif ont commencé. L'abri de la table de pique-nique, la balançoire, les bancs et assis debout ont été commandés.

Conseils Municipaux (suite)

Les boulangers actuels de la commune quittent le local le 2 mai prochain. A la demande de Monsieur LECLERC, une annonce a été postée sur le site « SOS Village » afin de trouver un repreneur. Les murs sont proposés à la location à hauteur de 400 € et le matériel à hauteur de 400 € également. Le repreneur aura la possibilité de continuer de louer le matériel ou de l'acquiescer pour la somme de 50.000 €.

La commune souhaite rester propriétaire du bien immobilier. Le département et la région ont été sollicités pour des subventions. L'inconvénient étant de devoir attendre la confirmation avant de pouvoir s'engager. Néanmoins les élus tiennent à ce que la reprise se fasse très rapidement.

Les candidatures reçues viennent de toute la France et les repreneurs sont prêts à arriver dans les prochains jours. Les premières visites auront lieu jeudi.

Les élus souhaiteraient pouvoir voir le service évoluer quelque peu avec la proposition d'un rayon épicerie, plats à emporter.

Monsieur le Maire précise que tout candidat sera accepté tant qu'il saura s'adapter à la clientèle par notamment sa politesse et sa bienséance.

A ce jour, la commune est en attente de la signature du compromis de vente chez le notaire et que le droit de préemption du locataire soit purgé.

Monsieur le Maire informe que les poteaux d'éclairage public ont été ajoutés route de Montville. L'utilisation d'une ampoule LED permet de concentrer la lumière vers le sol et limite sa diffusion vers le ciel. La pollution nocturne s'en voit donc réduite. Le passage au LED sur la suite des poteaux existants se fera très prochainement.

Monsieur LOISEL intervient et précise que la fibre sur les poteaux a été posée. La municipalité ne sera pas informée pour le Hameau de la Bénardière et le Hameau des Hautots puisqu'ils seront attachés à la commune de PISSY POVILLE. Le Hameau des Cambres est quant à lui rattaché à SIERVILLE. Il est précisé que les maisons raccordées au téléphone en souterrain, seront raccordées à la fibre en souterrain également. Inversement les maisons raccordées au téléphone en aérien, seront raccordées à la fibre en aérien. Les particuliers devront en temps voulu s'adresser à leur opérateur téléphonique pour effectuer le raccordement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 20h50.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2021

1. Montants de rémunération des animateurs de centre de loisirs - Délibération

Monsieur le Maire rappelle que la commune est responsable de l'accueil de loisirs sans hébergement lors des périodes de vacances scolaires. Afin de garantir ce service, des animateurs, un directeur adjoint et un directeur doivent être recrutés. Le montant des rémunérations a déjà été fixé par le conseil municipal, il s'agit là de le confirmer.

Le personnel de l'accueil de loisirs est rémunéré forfaitairement à la journée selon les rémunérations brutes suivantes :

- Directeur / directrice : 50 € / jour
- Directeur / directrice adjoint(e) : 46 € / jour
- Animateur / animatrice : 42 € / jour
- Aide animateur / stagiaire : 36 € / jour

S'ajoute naturellement les 10% de congés payés. Il avait également été convenu une prime de 600€ pour la directrice et une prime pour la directrice adjointe de 200€ pour la période d'accueil durant l'été. Puis une prime de 200€ pour les périodes d'accueil des petites vacances scolaires pour uniquement la directrice.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : à l'unanimité de renouveler et donc de valider ces montants de rémunération auxquels s'ajoutent les 10% de congés payés et les primes de 200 € et 600 €.

Pour information, Camille LECLERC prend le poste de directrice adjointe pour l'été 2021 du fait du départ de l'ancienne directrice adjointe pour ses fonctions d'orthophoniste.

2. Tarification des bris ou pertes de vaisselle des salles communales - Délibération

Monsieur le Maire rappelle que lors de la location des salles communales, un inventaire est effectué à l'entrée et à la sortie des locataires. En cas de casse ou de perte de vaisselle, il convient pour le locataire de régler

le ou les couverts manquants selon un tarif décidé en conseil municipal. Ces tarifs ont déjà été délibérés par l'organe délibérant, il s'agit là de confirmer et renouveler ces montants de la manière suivante :

Verre, coupe	2,00 €	Plat inox	10,00 €
Tasse	3,00 €	Fourchette, couteau	1,00 €
Sous-tasse	1,00 €	Petite et grande cuillère	1,00 €
Assiette	3,50 €	Corbeille à pain	5,00 €
Assiette à dessert	3,00 €	Soupière - saladier	15,00 €
Carafe	5,00 €	Planche à découper	15,00 €
Carafe inox	25,00 €	Grille réfrigérateur	
Plateau	7,00 €	et four	100,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : à l'unanimité de modifier et donc de valider ces montants.

Les locations des salles peuvent reprendre à partir du 9 juin avec un couvre-feu à 23h et une jauge limitée à 35% de la capacité de la salle. Et à partir du 31 juin reprise des locations sans jauge ni couvre-feu mais nous restons en attente de confirmation de la préfecture. Les informations arrivent en général dans les jours qui suivent les dates clés.

3. Organisation dérogatoire du temps scolaire - Délibération

L'académie de Normandie a transmis en mairie une demande de validation de l'organisation dérogatoire du temps scolaire réparti en huit demi-journées. Après échange avec le directeur de l'école de Fresquiennes, il convient de renouveler cette organisation.

Cette décision sera également soumise au conseil d'école.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : de valider l'organisation du temps scolaire réparti en huit demi-journées.

4. Participation au dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) du Département - Délibération

Par son courrier du 29 avril 2021, le département de la Seine-Maritime a sollicité la commune comme chaque année pour participer financièrement au dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ). Ce dispositif a pour but de soutenir les projets d'insertion ou d'apporter une aide de première nécessité. La participation s'élève à hauteur de 0,23€ par habitant, soit 241,50€ sur une base de 1050 habitants.

Monsieur le Maire rappelle que la commune n'a pas pour habitude de participer à ce dispositif. La municipalité participe déjà de manière différente pour aider les jeunes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande de participation du FAJ.

5. Acquisition d'un ordinateur portable et d'un vidéo-projecteur - Délibération

Monsieur le Maire évoque le besoin pour la mairie d'acquérir un ordinateur portable. En effet, Monsieur le Maire et ses adjoints ne disposent pas d'équipement pour se connecter à internet lorsque les deux secrétaires sont présentes en mairie. De plus, cet ordinateur permettrait de présenter et de projeter via un vidéo-projecteur des plans, des tableaux ou tout autre document utiles aux membres présents aux réunions de conseils municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : à l'unanimité de solliciter plusieurs entreprises pour obtenir des devis et ensuite procéder au choix de l'acquisition.

6. Prise de la compétence « Mobilité » par la communauté de communes Inter Caux Vexin - Délibération

Le Conseil communautaire réuni le 22 mars dernier s'est prononcé à l'unanimité sur l'acceptation du transfert de compétence dite « mobilité » à la CCICV. Les travaux de concertation et d'acceptation ont été décalés en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19.

Au regard de l'article L.5211-17 du CGCT relatif aux décisions des communes membres d'un EPCI pour statuer sur les transferts ou la prise de compétences, il convient que les communes délibèrent sur ce sujet dans un délai de 3 mois. Pour rappel, sans délibération de la part des communes membres, leur silence vaut acceptation.

Issue de la Loi 2019-1428 du 24 Décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), l'exercice de cette nouvelle compétence sera effectif au 1er juillet 2021.

Les objectifs sont les suivants :

- Sortir de la dépendance automobile, notamment dans les espaces de faible densité
- Accélérer le développement des nouvelles mobilités en facilitant le déploiement de nouveaux services numériques multimodaux
- Concourir à la transition écologique en développant les mobilités actives (politiques cyclables, marche)
- Programmer les investissements dans les infrastructures de transport
- Se substituer partiellement à la Région en matière

de mobilité afin d'être attractif sur un territoire défini, et devenir l'Autorité Organisatrice de Mobilité de rang 2 pour le territoire

Les missions en cas de transfert de compétences (s'inscrivant dans le cadre légal à l'article L.1231-1-1 du Code des transports) sont :

- Organiser des services réguliers et/ou à la demande de transport public de personnes
- Organiser des services de transport scolaire définis aux articles L.3111-7 à L.3111-10, dans les cas prévus au quatrième alinéa de l'article L.3111-7 et L.3111-8, toutefois la Région en gardera le leadership.
- Organiser des services relatifs aux mobilités actives définies à l'article L.1271-1 ou contribuer au développement de ces mobilités
- Organiser des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribuer au développement de ces usages
- Organiser des services de mobilité solidaire, contribuer au développement de tels services ou verser des aides individuelles à la mobilité, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.

En outre, les AOM peuvent, également exercer les missions suivantes :

- Offrir un service de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité destiné aux personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale ainsi qu'à celles en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite ;
- Mettre en place un service de conseil en mobilité destiné aux employeurs et aux gestionnaires d'activités générant des flux de déplacements importants ;
- Organiser ou contribuer au développement des services de transport de marchandises et de logistique urbaine, en cas d'inexistence, d'insuffisance ou d'inadaptation de l'offre privée, afin de réduire la congestion urbaine ainsi que les pollutions et les nuisances affectant l'environnement.

De plus, les AOM :

- Assurent la planification, le suivi et l'évaluation de leur politique de mobilité, et associent à l'organisation des mobilités l'ensemble des acteurs concernés;
- Contribuent aux objectifs de lutte contre le changement climatique, la pollution de l'air, la pollution sonore et l'étalement urbain.

Vu l'arrêté préfectoral du 8 mars 2019 spécifiant les statuts de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin

Vu l'article L. 1231-1 -1 du Code des transports

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite loi LOM

Vu l'article 9 III de l'ordonnance n°2020-391 du 1 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID 19

Vu l'article L. 5211-17 du CGCT précisant les règles de transfert de compétences par délibérations concordantes de la communauté de communes et des communes membres.

Conseils Municipaux (suite)

Vu le rapport de Monsieur Le Vice-Président appuyé sur les travaux de sa commission, du CEREMA

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 3 Mars dernier à Martainville-Epreville

Vu la délibération du 22 mars 2021 approuvée par le Conseil communautaire

Après en avoir débattu, le Conseil municipal délibère, et donne son accord pour :

Transférer la compétence « mobilité » des communes membres à la communauté de communes Inter Caux Vexin, avec entrée en application à compter du 1er juillet 2021 sous réserve de la majorité requise par l'article L 5211-17 du CGCT

Pour le Maire rappelle qu'aucun moyen de transport n'est présent sur la commune malgré sa particularité, FRESQUIENNES étant à proximité de la métropole et de BARENTIN.

7. Passage à la gestion en flux des droits de réservation des logements locatifs sociaux - Délibération

La préfecture a adressé à la mairie en date du 04 mars 2021 un courrier pour une demande de délibération. En effet, le passage à la gestion en flux des droits de réservations des logements locatifs sociaux a pour objectif d'assurer une fluidité dans le parc social, de mieux répondre aux demandes de logements sociaux en élargissant les possibilités de réponse à chacune d'entre elles. La gestion en flux rompt le lien entre un logement physiquement identifié et un contingent de réservation, et donne à chaque réservation un droit de désignation de candidats sur les logements libérés.

Plus précisément les locations sont octroyées en fonction d'un type de logement et non pas attribué par logement clairement désigné.

Désormais toutes les réservations seront gérées en flux annuel.

Les logements sociaux sont obligatoires pour les communes dépassant plus de 3000 habitants.

A savoir qu'un projet de vente de l'ensemble des logements de Fresquiennes est en cours. Madame VIVES interroge les conseillers sur le fait de pouvoir acquérir un logement social afin de permettre l'accueil d'urgence en cas de personne en difficulté (divorce, incendie...). Le logement serait alors occupé mais de courte durée. Plusieurs formes peuvent être envisagées et seront discutées à une autre réunion. Il serait bon de questionner « Habitat 76 » sur les conditions de vente. En général, les locataires du logement sont prioritaires puis les locataires d'« Habitat 76 » et enfin s'ils ne trouvent pas d'acquéreur, ils ouvrent la vente à des personnes extérieures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE : à l'unanimité d'accorder le passage à la gestion en flux des droits de réservation des logements locatifs sociaux.

8. Régularisations foncières avec l'Office Public de l'Habitat « Habitat 76 » - Délibération

Monsieur le Maire a été sollicité par l'Office « Habitat 76 » à propos des logements sociaux situés Résidence le Coteau. En effet, « Habitat 76 » a pour projet de mettre en vente 10 pavillons néanmoins des anomalies foncières entre la propriété des sols et les usages ont été constatées.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2241-1 et R. 2241-2,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 3211-23,

M. OCTAU, maire à FRESQUIENNES, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

La commune de FRESQUIENNES est propriétaire de la parcelle sise Résidence le Coteau à FRESQUIENNES, cadastrée section BP numéro 5, d'une superficie totale de 2363 m²,

L'Office Public de l'Habitat « Habitat 76 » propriétaire des parcelles sises Résidence le Coteau à FRESQUIENNES, cadastrée section BP numéro 7 d'une superficie de 2244 m² et cadastrée section BP numéro 6, d'une superficie de 482 m² et favorable à la conclusion d'un échange, cède une emprise de superficie équivalente.

Dans le cadre de la vente des logements par l'Office Public de l'Habitat, la commune de Fresquiennes a été sollicitée en vue de procéder à un échange consistant à :

Céder par l'Office à la commune de Fresquiennes :

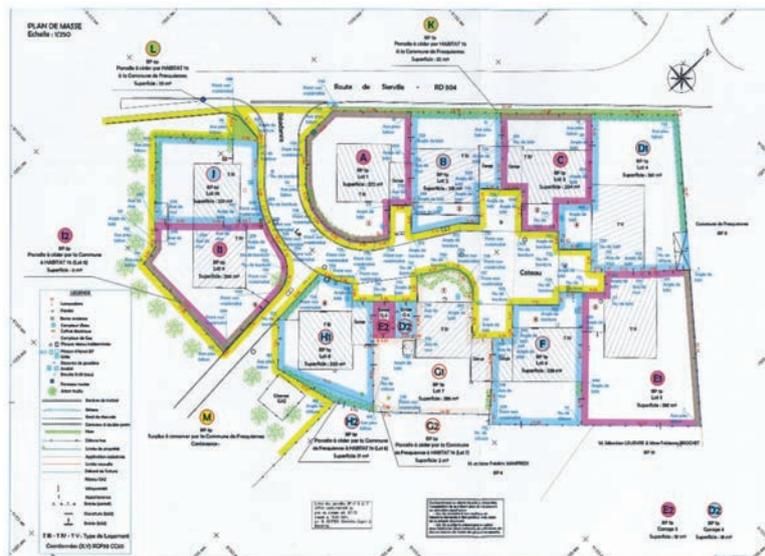
- Lot K pour 32 m² représentant une bande de terrain en nature de trottoir à l'arrière des pavillons n° à 4.
- Lot L pour 10 m² représentant un espace vert ouvert sur le domaine public à l'entrée du groupe.

Céder par la commune de Fresquiennes à l'Office :

- Lot G2 pour 2 m² représentant une partie du jardin locatif du pavillon 7.
- Lot H2 pour 17 m² représentant une partie du jardin locatif du pavillon 8.
- Lot I2 pour 6 m² représentant la haie du jardin locatif du pavillon 9.

D'après le plan ci-annexé, la commune de Fresquiennes cède à l'Office une superficie totale de 25 m².

En contrepartie, la commune de Fresquiennes devient propriétaire d'une superficie totale de 42 m²



Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité :

- D'approuver l'échange foncier, sans soulte, permettant de mettre en cohérence le statut et l'usage des sols de la résidence Le Coteau à Fresquiennes, conformément au plan de division établi par le Cabinet EUCLYD, sous la référence BN074 actualisé le 13 avril 2021,

- D'accepter que les services de l'Office se chargent de régulariser les transferts de propriété ainsi que la servitude d'éclairage public des lampadaires présents dans les jardins privatifs des lots 2-4 et 9, par acte administratif, l'Office prenant à sa charge tous les frais en résultant

- D'autoriser l'adjoint au Maire à signer l'acte administratif et Monsieur le Maire à signer le certificat de colationnement.

9.Cession d'un chemin communal Route de Montville – Délibération

Par courrier reçu en mairie le 14 mai dernier, des riverains alertent la mairie à propos d'un chemin menant à leur propriété cadastrée section BO numéro 20 Route de Montville, qu'ils entretiennent depuis leur acquisition. Ils ont découvert après coup que ce chemin appartient en réalité à la commune. Les propriétaires souhaiteraient pouvoir clôturer ce chemin afin de limiter/arrêter les intrusions sur leur terrain.

Monsieur le Maire distingue deux possibilités :

Céder le terrain à l'euro symbolique,

Garder le terrain mais la commune sera tenue de l'entretenir.

Ce chemin permet également d'accéder au champ cadastré section BO numéro 15 adjacent à celui-ci. Il convient de garantir l'accès à l'agriculteur exploitant. L'exploitant agricole faisant parti des membres du conseil municipal, il est convenu que Monsieur Manuel DEMAREST ne prenne pas part au vote du fait de son implication dans cette délibération.

Après échanges, le conseil municipal décide de céder le chemin sous réserve que tous les frais de géomètre et de notaire soient réglés par les bénéficiaires. Les dix premiers mètres resteront à la charge de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Inter Caux Vexin a pour compétence la réfection des voiries communales. La préparation des travaux étant à la charge de la commune et les réparations à la charge de la Communauté de Communes.

10.Projet d'éco pâturage

Monsieur le Maire informe les conseillers sur son projet de mettre en place de l'éco pâturage. Un terrain d'environ 2.000 m² entre le chemin de la Bénardière et le Hameau de Tous Vents, une partie des arbres avait envahi cette parcelle. Des arbres avaient été coupés mais il en reste une seconde partie. Cette méthode se généralise sur les collectivités et permet d'entretenir à moindre coût des espaces verts tel que des bacs de rétention. Le département octroie une subvention d'équipement du terrain avec la mise en place de clôtures pour une subvention de 30% pour une dépense d'un minimum de 1.000€. Les propriétaires peuvent ainsi faire paître leurs animaux sans contrepartie des propriétaires et de la collectivité.

Monsieur le Maire a fait une demande sur Facebook pour un élevage de chèvres sous condition de payer les clôtures mais les propriétaires qui ont répondu à cet appel ont refusé le paiement des aménagements. Monsieur LECLERC a évoqué le risque de noyage en cas d'orage et de remplissage du bac de rétention. Monsieur DEMAREST précise qu'il y a très peu d'eau dans ce bac. L'avantage des chèvres serait qu'elles mangent les branches des arbres qui dépassent.

Monsieur le Maire avait envisagé un refuge LPO pour favoriser les espaces naturels néanmoins il est évoqué

une gêne pour les cultures voisines tout comme le fait de classer le bac de rétention en mare pédagogique où il convient de respecter une distance minimale pour l'épandage sur les terres agricoles.

Il est prévu de faire récurer la marre quoiqu'il arrive. Le fait de proposer l'élagage et la mise à disposition du bois avait partiellement été satisfaisante. La première fois les personnes avaient bien nettoyé mais la deuxième fois des branches éparses étaient restées.

Le projet va être affiné et sera discuté lors d'un nouveau conseil municipal.

11.Suppression de la distribution de sacs de déchets ménagers

La commune distribue une fois par an des sacs de déchets ménagers aux habitants. Il est envisagé d'arrêter cette distribution et d'inciter les habitants à acquérir une poubelle. Le projet serait dans un premier temps écologique, en limitant l'usage des sacs, qui se trouvent régulièrement éventrés sur la voie publique par les animaux. Dans un second temps, le projet serait une économie pour la commune représenterait environ 2434€ HT par an.

Monsieur OCTAU a la difficulté de revenir sur un service de longue date offert aux habitants. La commune n'ayant pas la compétence de la gestion des déchets, Monsieur le Maire s'est rapproché des communes voisines, la commune ne pourra peut-être plus justifier le fait de distribuer des sacs. Il avait par ailleurs envisagé une dotation de bac à déchets, notamment du fait de l'économie réalisée, néanmoins cette dépense reste interdite toujours dû à la compétence attribuée à la Communauté de Communes.

Monsieur OCTAU s'est rapproché de Monsieur le Maire de la commune MONTIGNY qui a en effet arrêté la distribution de sacs et transmet à l'ensemble de ses habitants une note d'information :

« *Madame, Monsieur,*

Pour des raisons écologiques et économiques, le Conseil Municipal en date du lundi 8 février 2021 a délibéré à l'unanimité afin de cesser la distribution des sacs plastiques (noirs) destinés à récupérer les déchets incinérables, et ce à partir du 2ème semestre 2021 !

La distribution des sacs pour déchets verts 2022 s'effectuera en décembre prochain.

Afin d'éviter à l'avenir, les nuisances constatées sur la voie publique, occasionnées par les animaux sauvages et domestiques, il est fortement conseillé à ceux qui n'en possèdent pas actuellement de faire l'acquisition d'un bac roulant, agréé en 140 litres.

Cordialement »

Monsieur LOISEL s'interroge sur le fait de mettre les déchets en vrac dans le container. Les habitudes sont de mettre les sacs dans des bacs.

Monsieur LECOURT s'interroge sur les points de collecte où il faudra aborder la question du stockage / stationnement des bacs. Plusieurs rues sont concernées et utilisent encore des sacs car il est impossible d'entreposer des containers. Il confirme qu'il continuera sur l'utilisation des sacs qu'ils soient fournis par la mairie ou achetés par le foyer.

En revanche, il est évoqué que la quantité de sacs est parfois inadaptée. Les habitants bénéficient de trop de sacs et leur taille est probablement trop grande.

Conseils Municipaux (suite)

Peut-être faudra-t-il prévoir une quantité égale avec une taille plus petite. Un devis sera demandé.

Madame Elise COURBE propose une diminution progressive pour appréhender une suppression définitive.

Monsieur le Maire a demandé à « HABITAT 76 » l'aménagement d'un emplacement pour le ramassage des déchets au lotissement du Côteau, qui n'est ni pratique, ni esthétique.

Monsieur le Maire signale que d'autres solutions pourraient être envisagées dans le futur. Il estime peu écologique de venir ramasser des végétaux tandis qu'il est possible de trouver des alternatives. A titre d'exemple la communauté de communes voisine « Caux Austreberthe » propose des subventions pour les achats de tondeuse au mulching (robot tondeuse). Par ailleurs, il est peu équitable de faire payer une taxe de ramassage des déchets aux habitants qui ne sollicitent pas ce service.

Le sujet sera à nouveau évoqué lors d'une prochaine réunion.

12.Acquisition de la boulangerie de Fresquiennes

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'avancement du projet d'acquisition de la boulangerie de Fresquiennes. Une demande de subvention a été effectuée auprès du département pour les murs et le matériel pour un montant à hauteur de 30%. Les services ont accordé les acquisitions et le dossier sera étudié en septembre 2021 pour valider ou non l'accord de subvention.

L'acquisition foncière des murs a été signée lundi 24 mai 2021 et l'acquisition du matériel sera signée mercredi 26 mai 2021. Les futurs boulangers emménagent dans le courant de la semaine et espèrent un début d'activité mi-juin.

Il était envisagé de faire visiter les lieux aux conseillers municipaux mais les clés n'ont pas encore été remises. Une visite est proposée jeudi avant que les boulangers s'installent.

Il est donc convenu de louer 400? pour les murs et 400? pour le matériel. Le repreneur a déjà une expérience significative.

Il a été évoqué des frais pour l'acquisition du bien immobilier à hauteur de 1.900 ?, et des frais pour l'acquisition du matériel à hauteur de 5.000 ?.

Monsieur LOISEL propose de faire une communication Facebook dans ce sens et faire ensuite une publicité pour l'ouverture de la boulangerie. Il sera nécessaire de se mettre en rapport avec le boulanger pour la communication.

La presse vient jeudi pour l'acquisition par la mairie et reviendront pour l'ouverture de la boulangerie.

Madame VIVES précise qu'il a pour projet de conserver la proposition de sandwich et élargira les offres avec des plats à emporter, pizzas...

Monsieur OCTAU précise que le fait de devenir propriétaire permettra d'avoir un droit de regard et permettre des travaux. Monsieur OCTAU précise que la Foncière de Normandie propose d'aider la commune pour l'achat du matériel en attendant que les boulangers achètent le matériel.

De nombreux travaux sont à prévoir.

Monsieur OCTAU propose aux conseillers de venir visiter la boulangerie mercredi 26 mai à 18h00.

13. Questions diverses

- Madame VIVES aborde le problème rencontré par rapport au parcours sportif car un habitant se trouve gêné par le passage de celui-ci. Il a été demandé de prendre à la charge par la commune la mise en place de palissades. Il est difficile de l'envisager. Monsieur LECOURT confirme que s'il s'agissait d'un chemin cela serait plus acceptable mais les agrées sont plus gênants. Monsieur OCTAU fait remarquer que le projet est en cours depuis maintenant deux ans, il est assez difficile de voir des remarques remontées aujourd'hui une fois les travaux aboutis. La mairie ne pourra répondre à cette demande puisque les clôtures et palissades restent à la charge des habitants. Le dérangement va s'amenuiser par la pousse des haies.
- Monsieur le Maire souhaitait continuer de favoriser les voies douces avec la création d'un chemin piéton pour permettre de relier les lotissements entre eux et apporter un accès au lotissement Jean-Baptiste Delahaye au lotissement du Vallon. Les habitants de la Résidence Jean-Baptiste DELAHAYE ont réalisé une pétition pour évoquer leur opposition. Le conseil municipal agit dans l'intérêt des habitants et entend que les principaux intéressés ne souhaitent pas de ce service. Le chemin ne sera donc pas réalisé.
- La nouvelle propriétaire du centre équestre, afin de permettre la réouverture du chemin de randonnées menant à la commune de SIERVILLE, avait accepté l'ouverture et permis l'accès en créant un « équiduc ». Pour des raisons de sécurité, la Mairie de SIERVILLE a demandé l'arrêt des travaux et souhaite revoir l'ouvrage réalisé. D'autre part, le chemin situé sur la commune de SIERVILLE devra être remis en état avec notamment un élagage important.
- L'ouverture du chemin de randonnées chemin de Binemare est en cours. Une réunion de commission Randonnées est proposée pour la semaine prochaine.
- Le bar a été revendu et le nouveau propriétaire est en cours de démarches administratives pour sa réfection. Il faudra projeter le déplacement de l'arrêt de bus situé sur la propriété.
- La page Facebook a fait preuve d'un grand engouement. C'est une grande réussite. Les conseillers sont ravis de la solidarité et de l'attachement au village et aux petits commerçants (ouverture de la mairie).
- Les modifications du PLU ont été transmises à l'ensemble des conseillers. Monsieur le Maire invite les conseillers à les lire et à faire part de leur remarque. Une enquête publique sera réalisée dans le courant juillet 2021.
- Les élections Régionales et Départementales ont été décalées d'une semaine et auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021. Il s'agit d'élections à double scrutin : Régionales et Départementales qui auront lieu dans la salle polyvalente pour garantir la distanciation et mettre en place un sens unique de circulation. Il sera nécessaire de mettre en place deux bureaux différents avec une implication plus importantes des conseillers et habitants pour la tenue des bureaux.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 21h35.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2021

1) Tarification des repas de cantine pour l'année scolaire 2021 / 2022 - Délibération

Monsieur le Maire rappelle que cette délibération est prise chaque année. Du fait d'aucune augmentation du coût des repas par le prestataire, les montants n'ont pas lieu d'être modifiés et proposent de les reconduire de la manière suivante :

Tarif 1 : 2,95 € TTC : Revenus annuels inférieurs ou égaux à 18.000 €, soit un quotient familial inférieur à 600 €.

Tarif 2 : 3,10 € TTC : Revenus annuels compris entre 18.000 € et 36.000 €, soit un quotient familial compris entre 601€ et 1.200 €.

Tarif 3 : 3,25 € TTC : Revenus annuels supérieurs à 36.000 €, soit un quotient familial supérieur à 1.201€.

Il est à nouveau rappelé que les familles devront fournir à la mairie leur avis d'imposition sur le revenu ou leur attestation de quotient familial CAF pour justifier du barème applicable. Sans ledit document, le barème 3 sera automatiquement appliqué.

Monsieur LOISEL préconise de voter les tarifs en juin pour préparer les familles aux potentielles augmentations, notamment lors de la conclusion d'un nouveau contrat de prestation de services de cantine.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

D'adopter les tarifs exposés.

2) Recensement de la population : désignation d'un coordonnateur et d'un coordonnateur suppléant - Délibération

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population, initialement prévu en 2021, a été décalé à 2022. Il convient donc de désigner un nouveau coordonnateur et un coordonnateur suppléant. Il est proposé Hélène CAUCHYE en coordonnateur et Eléonore DUMONT en coordonnateur suppléant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité.

3) Mise en concurrence du contrat groupe assurances statutaires du Centre de Gestion 76 - Délibération

Le Maire expose :

L'opportunité pour la Commune de FRESQUIENNES de pouvoir souscrire des contrats d'assurance statutaire (CNRACL - IRCANTEC) garantissant un remboursement des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents de la Fonction Publique Territoriale ;

Que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

Article 1^{er} : le Conseil Municipal adopte le principe du recours à un contrat d'assurance mutualisant les risques statutaires entre collectivités et établissements publics et charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte de la Commune de FRESQUIENNES des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie et congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, invalidité temporaire, congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, versement du capital décès
- Pour les agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, congé pour accident de travail ou maladie professionnelle, congé de maternité ou d'adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces contrats d'assurance devront présenter les caractéristiques suivantes :

- Durée fixée à 4 ans à compter du 1er janvier 2023.
- Contrats gérés en capitalisation.

Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises...), le Conseil Municipal demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

Article 2 : Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du ou des contrats d'assurances, en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0,20% de la masse salariale assurée par la collectivité.

Article 3 : le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les contrats en résultant.

4) Participation aux frais de contrats de prévoyance des agents communaux - Délibération

La délibération a déjà été prise en janvier 2020. Le centre de gestion doit nous transmettre la délibération dans les prochains jours. Dans l'intérêt des agents, il n'est plus nécessaire de prendre une délibération. En effet la prise en charge par la mairie d'une partie des contrats d'assurance maintien de salaires est effective à la date de ladite délibération ou à compter de la date y figurant. Dans le cas d'une nouvelle délibération, la date d'aujourd'hui serait alors prise en compte ne permettant pas une prise en charge sur les mois précédents.

5) Modification du tableau des effectifs du personnel - Délibération

Une demande de promotion interne a été effectuée pour un agent du service technique. Il a été autorisé à accéder au grade d'Agent de Maîtrise (auparavant Adjoint Technique Principal de 1ère Classe).

D'autre part, un agent du service administratif a réussi son examen professionnel et sollicite la commune pour accéder au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe.

Pour cela il est nécessaire de procéder à la modification du tableau des effectifs de la manière suivante :

Le Maire propose à l'assemblée :

TITULAIRES ET STAGIAIRES : la création des emplois suivants

Conseils Municipaux (suite)

FILIERE Cadre d'emploi Grade	Catégorie	Effectif	Durée /35ème	Rémunération
Filière ADMINISTRATIVE				
Adjoints administratifs territoriaux				Selon le classement de l'agent
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35/35è	
Adjoint administratif	C	1	20/35è	
Filière TECHNIQUE				
Adjoints techniques territoriaux				
Adjoint technique territorial	C	1	26,34/35è	
Adjoint technique territorial	C	1	29,92/35è	
Adjoint technique territorial	C	1	24/35è	
Adjoint technique territorial	C	1	27/35è	
Agent de maîtrise	C	2	35/35è	

Monsieur le Maire demande à nouveau au conseil municipal de l'autoriser à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

En conséquence des suppressions et créations de poste, et des postes non modifiés, Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le TABLEAU DES EMPLOIS ci-dessus, à compter du 01/10/2021 :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'adopter les suppressions et créations d'emploi ainsi proposées,
- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 6411 et 6413.

ADOpte : à l'unanimité des présents **la proposition ci-dessus.**

Cette modification du tableau des effectifs n'entraîne pas une augmentation significative de salaires pour les agents mais permet un avancement plus rapide dans leur carrière.

6) Indemnité de budget allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes - Délibération

L'arrêté du 20 août 2020 abroge l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux. A compter du 1er janvier 2020, il n'est donc plus autorisé de verser par les collectivités territoriales les indemnités de conseil pour les prestations rendues par leur comptable.

Néanmoins, la trésorerie de Barentin a adressé en mairie un décompte d'un montant de 45,73 € pour indemnité de budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

De refuser l'indemnité de budget demandée.

7) Tarification de la salle polyvalente et du foyer dans le cadre d'une inhumation - Délibération

La mairie est quelques fois sollicitée par les familles en deuil pour l'utilisation d'une deux salles polyvalentes. La salle est alors utilisée suite à une inhumation sur la commune pour permettre à la famille de se rassembler. Il serait convenu d'un tarif spécifique lorsque le défunt réside au jour du décès sur la commune (exception faite des résidents en EHPAD) ou lorsque le défunt est inhumé au cimetière de la commune. La salle du foyer (uniquement) serait alors louée pour une journée, du lundi au jeudi, le vendredi uniquement si la salle n'est pas louée sur le temps du week-end, pour un montant de 50€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : à l'unanimité de fixer le tarif pour la location du foyer à hauteur de 50€ pour une journée en semaine dans le cas d'une personne décédée habitante de Fresquiennes au jour du décès ou une personne inhumée au cimetière de Fresquiennes.

8) Décision modificative de budget - Délibération

En fin d'année, il est courant de procéder à des décisions modificatives de budget. Il convient aujourd'hui de procéder à une modification de la manière suivante :

Remboursement d'un trop perçu de la part de la coopérative scolaire d'un montant de 1.000€ à l'article 673, Intégration de travaux du SDE76 pour le chemin du Plix (2020) pour le stade de foot (2019) pour un total de 10.251,30€ aux articles 21538 et 13258 du chapitre 041.

Transfert de fonds de l'article 2138 vers l'article 2158 de 5.000€ pour les frais de notaire de la boulangerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : à l'unanimité d'effectuer ces décisions modificatives.

9) Souscription d'un emprunt pour l'acquisition des murs et du matériel de la boulangerie - Délibération

Il a été convenu lors du vote du budget 2021 d'emprunter à hauteur de 110.000€ pour l'acquisition de la boulangerie de la commune. Deux banques ont été interrogées. Pour un emprunt d'une durée de 10 ans avec une échéance trimestrielle constante, la Caisse d'Epargne propose un taux à 0,49% et le Crédit Agricole propose un taux à 0,47%. Toutes deux appliquent des frais de dossier à hauteur de 110€.

A savoir que la commune n'aura plus d'emprunt à compter du 01/12/2021. Les derniers emprunts se sont terminés en janvier 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

De contracter l'emprunt auprès du Crédit Agricole Normandie-Seine.

10) Achat et restauration de plaques anciennes - Délibération

Une personne en possession d'une plaque ancienne de la commune propose sa restauration et de la revendre à la municipalité au prix de 120€.

Après échanges, l'ensemble des conseillers refusent et Monsieur le Maire s'abstient et ne fait pas aboutir la délibération.

11) Participation au Fonds de Solidarité Logement - Délibération

Le département sollicite chaque année les communes pour participer financièrement au Fonds de Solidarité Logement. Le FSL est un outil du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des per-

sonnes défavorisées. Il attribue des aides financières pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

Sa participation s'élève à 0,76€ par habitant pour une durée d'un an renouvelable deux fois (2022 et 2023). Soit un total de 785,84€ pour 1034 habitants à Fresquiennes.

Le conseil municipal n'a pas pour habitude de répondre favorablement à ce type de demande et ne souhaite pas donner suite.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

De ne pas participer au Fonds de Solidarité Logement.

12) Plan de Prévention des Risques d'inondation sur les bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec - délibération

Un Plan de Prévention des Risques d'inondation sur les bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec a fait récemment l'objet d'une enquête publique. La commune de Fresquiennes est concernée pour environ 5 hectares mais aucun endroit n'est concerné par des inondations. Aucun aléa n'est présent sur la commune. De ce point de vue, Monsieur le Maire propose d'accepter et de ne pas modifier le PPRi.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

D'approuver le PPRi sans modification.

13) Réalisation d'une étude relative à la gestion des eaux pluviales - délibération

La commune ayant successivement subi des inondations ces dernières semaines, il apparaît urgent d'agir pour améliorer la situation. Il est rappelé que Fresquiennes a été placée en état de catastrophe naturelle en juin 2021.

Monsieur le Maire s'est rapproché du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec. Il a été recommandé la réalisation d'un schéma de gestion des eaux pluviales qui peut avoir un coût pour la commune. Néanmoins le département pourrait subventionner à hauteur de 50% et l'agence de l'eau à hauteur de 30%. La commune devra alors lancer un marché public pour trouver une entreprise proposant son intervention.

Le but étant d'analyser l'écoulement des eaux pluviales sur la commune. La dernière étude étant trop ancienne, datant de 2006, la commune risque de ne pas pouvoir prétendre à des subventions pour réaliser des travaux. Il est donc conseillé de procéder à une nouvelle étude.

Il sera alors prévu une nouvelle délibération pour définir la nature et le coût des travaux préconisés par l'étude.

La démarche a pris du temps à aboutir car la commune souhaitait une étude uniquement sur le centre bourg, où se situe la majorité des problèmes, néanmoins il est demandé un seuil financier minimal pour l'octroi des subventions. Toutes les démarches ont été réactualisées pour cette fois convenir d'une étude sur l'ensemble de la commune.

Monsieur DESMAREST met l'accent sur les propriétaires. Si des préconisations sont données par le syndicat des eaux, il est important de les respecter. Tout comme pour les agriculteurs sur leur manière de cultiver ou de labourer. Chacun devant agir : commune, propriétaires, agriculteurs.

Monsieur le Maire souhaiterait que l'on anticipe les années futures avec des améliorations importantes, qui peuvent paraître à ce jour disproportionnées mais le climat évoluera vraisemblablement vers de très fortes pluies en période hivernale. Les propriétaires devant intervenir sur leur propriété. Monsieur le Maire aimerait également que des ouvrages soient mis en place dans les herbages (haies, noues, ...).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

De procéder aux demandes de subventions pour la réalisation de l'étude.

14) Vote de la taxe d'aménagement - délibération

Chaque année, la collectivité doit délibérer sur le taux de la taxe d'aménagement applicable pour les nouvelles constructions. Le taux est actuellement fixé à 5% et une exonération est appliquée sur les abris de jardin, les pigeonniers et les colombiers dont la surface est inférieure à 20 m². Monsieur le Maire propose de renouveler ces conditions à compter du 1er janvier 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

De maintenir le taux à 5% et l'exonération présentées ci-dessus.

15) Suppression de l'indice de cavité souterraine numéro 131 - délibération

La parcelle bâtie cadastrée section BN numéro 35, au Bourg Joly est impactée par le périmètre de sécurité de 60 mètres de l'Indice de Cavité Souterraine n°131 recensé par la commune (inventaire des cavités souterraines : étude de la Société IDDEA du 24/01/2011). L'ICS n°131 se situe dans la parcelle cadastrée section BN numéro 28, voisine à la parcelle numéro 35.

La Société d'Expertise Géologique FOR&TEC a été engagée pour expertiser l'ICS n°131.

Un décapage à la pelle mécanique de l'emprise de l'ICS n°131 a donc été entrepris au début de l'été (élargie sur un rectangle de 20 mètres sur 40 soit une surface de 800 m²) : le but était de démontrer l'existence ou l'absence d'anomalie surfacique.

Voici la conclusion du rapport réalisé par FOR&TEC (Rapport F76287/16 - Version A du 7 juillet 2021) :

« Au vu des résultats obtenus au cours de ces investigations, aucune anomalie ou trace de remblais pouvant être liées à une cavité souterraine d'origine naturelle ou anthropique n'a été observée sur le fond de terrassement expertisé. »

Les recommandations de FOR&TEC sont les suivantes :

« *Le décapage à la pelle mécanique n'ayant montré aucun lien avec une cavité souterraine, nous préconisons la levée de l'indice n°131 et de son périmètre de sécurité associé (Cf. annexe 2).* »

Dans son mail du 19 juillet 2021, l'assistante FOR&TEC, nous a dit que :

« *Les conclusions de ce rapport doivent être prises en compte dans votre inventaire des indices de cavités souterraines et dans vos documents d'urbanisme (périmètres de sécurité) en application de l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Locales.* »

C'est pourquoi elle nous a conseillé de solliciter l'avis du Bureau des Risques et Nuisances de la DDTM. Ce que nous avons fait le 20 juillet 2021.

Conseils Municipaux (suite)

Le service de la DDTM nous a répondu par mail le 04 août 2021 :

« Comme échangé avant l'intervention de For&Tec, le décapage d'une surface couvrant les différentes possibilités d'implantation de l'indice était tout à fait pertinent. Vu l'absence d'anomalie sur la zone décapée de 800m², vous pouvez vous appuyer sur les conclusions de For&Tec pour supprimer l'indice 131 de votre carte des risques. Il conviendra de m'adresser en retour votre décision à ce sujet. »

Délibération :

Vu le rapport d'expertise géologique réalisée par FOR&TEC en juillet 2021 (Rapport F76287/16 - Version A du 7 juillet 2021) ;

Vu l'avis rendu par mail en date du 04 août 2021, du Bureau des Risques et Nuisances de la Direction Départementale des Territoire et de la Mer ;

La Commune de Fresquiennes propose la levée de l'Indice de cavité souterraine n°131 et de son périmètre de sécurité associé comme indiqué dans l'annexe 2 du rapport FOR&TEC cité ci-dessus, étant donné que le décapage à la pelle mécanique n'a montré aucun lien avec une cavité souterraine.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité :

De lever la totalité de l'indice de cavité souterraine n°131.

16) Remplacement de la chaudière au fioul de l'école - information

Il a été évoqué lors des précédents conseils municipaux le changement de la chaudière au fioul de l'école et de la mairie. Une demande de subvention a été effectuée auprès de la préfecture et a été accordée à hauteur de 80% de 76.797,27€ HT. Le marché public a été ouvert courant juillet et a permis de retenir l'entreprise « Géothermique » située à Eslettes pour la réalisation des travaux. Le changement devrait être effectif dans le courant du mois d'octobre.

Un autre marché public sera très prochainement publié pour l'entretien (montant à définir) et la fourniture des granulés (~8.000€ par an, à confirmer).

Il s'agira d'une chaudière « Guntamatic », de marque Autrichienne, très réputée. La chaudière actuelle coûtait très cher en entretien et en consommables (~20.000€ à 25.000€) et dysfonctionnait régulièrement. Les économies seront donc significatives.

De petits travaux ont déjà été réalisés par les agents, notamment une dalle béton pour accueillir les granulés.

Le contrat d'entretien Dalkia a été dénoncé arrivant à échéance en août 2021.

Monsieur le Maire souligne la subvention accordée à hauteur de 80%. Très peu de communes de l'Inter Caux Vexin ont pu prétendre à un tel montant. Une belle réussite en perspective pour la commune.

17) Bilan de fin de travaux du parcours sportif - information

Le parcours sportif est aujourd'hui terminé. Les agrès et les structures sont posés. L'entreprise DR est revenue pour refaire la pose du sable de Vignats car au premier orage tout le chemin s'est dérobé. Aucun surcoût n'est à prévoir par la commune.

Il conviendra maintenant d'organiser l'inauguration.

En revanche, Monsieur LOISEL s'inquiète fortement du passage piéton Route de Montville. En effet, malgré

les lignes blanches, il ne s'agit absolument pas de stops.

Monsieur LECOURT évoque quant à lui les vélos ou les piétons qui pourraient arriver du lotissement du Clos de la Plaine et se faire surprendre par la traversée de la route départementale. Le manque de visibilité étant évoqué. Il conviendra d'adapter la signalisation.

Le sujet sera étudié en commission « travaux ».

18) Questions diverses

Il a été décidé de prendre un arrêté pour instaurer une amende contre les déjections canines. En effet, il est de plus en plus fréquent d'être importuné par les excréments d'animaux sur les trottoirs, dans les parterres de fleurs et même au cimetière. Les habitants qui ne ramasseraient pas les besoins de leurs animaux seront sanctionnés d'une amende de 2^{ème} classe d'un montant fixé à 70€.

La ligue contre le cancer propose le label « Espaces sans tabac ». Ce label développe un partenariat avec les municipalités qui grâce à un arrêté municipal crée des lieux où il est interdit de fumer, notamment aux abords des écoles, des espaces familiaux, des parcs, jardins publics etc. L'objectif est de réduire l'initiation au tabagisme des jeunes, d'encourager l'arrêt du tabac, préserver l'environnement.

Il est proposé de mettre l'école de Fresquiennes en « espace sans tabac ». Il convient de là de sensibiliser les familles. Pour l'exemple, pour les enfants, ce n'est pas le lieu. Monsieur LOISEL propose d'inclure les enfants dans cette démarche qui sont les principaux concernés.

Il serait également envisageable d'étendre ces espaces à l'aire de jeux, à la mairie.

Le maire de Pavilly propose la vente à prix modique de l'ancien terrain multisports (foot, basket...) situé Rue Jean Maillard. Il est difficile de trouver un espace communal pour l'installer et cela demanderait beaucoup de préparation (démontage, remontage, dalle béton...). Peut-être qu'une acquisition neuve avec l'obtention d'une subvention serait plus adaptée.

Madame COURBE estime qu'il serait bon de prévoir de favoriser toutes les tranches d'âge et celle des 12 / 18 ans est laissée pour compte. Il serait agréable d'étudier la possibilité d'un espace adapté. Le sujet sera approfondi.

Il est proposé à un conseiller municipal de s'intéresser à l'organisation de la journée des associations pour articuler ce moment de rencontre. Le forum des associations a lieu depuis maintenant 2 ans mais aucun organisateur n'a été clairement identifié.

Le club du Grand Air remercie la municipalité pour la subvention versée.

Monsieur LOISEL a encore des confirmations à obtenir pour les travaux du projet numérique de l'école. Les choses avancent positivement. La prochaine étape sera de délibérer sur le choix des entreprises.

Monsieur LOISEL interroge la commune sur le raccordement de la fibre. L'interlocuteur de la commune va être contacté pour plus de précisions.

La commission travaux est décalée à lundi 27 septembre 2021 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 21h50.

Travaux dans la commune en 2021



Création d'une noue entre la plaine et le lotissement Jean-Baptiste Delahaye afin d'évacuer les eaux pluviales vers les bassins versants évitant ainsi des inondations trop fréquentes dans les habitations situées au bout du lotissement. Des discussions entre le syndicat des Bassins Versants, le propriétaire des terres agricoles, les propriétaires concernés et la Mairie ont permis d'aboutir à cette solution.



La noue située entre le parcours sportif et les maisons situées route de Montville a été améliorée pour les mêmes raisons. Ces travaux ont été effectués par les agents techniques de la Commune, Martial et John, que nous remercions vivement pour leur dévouement et compétence.



Le parcours sportif a été réalisé par les Sociétés D.R. et Transalp, grâce à une subvention du Département 76 et une autre de l'Etat.

Il part route de Sierville le long du lotissement Jean-Baptiste Delahaye, traverse la route de Montville qui a été sécurisée grâce à la mise en place de 3 poteaux

d'éclairage supplémentaires et la création d'un passage piéton pour continuer le long des bassins versants. Il se prolonge en direction du chemin du Breuil, en traversant la route du Houleme qui a également été sécurisée par la mise en place d'un passage piéton. Un chemin, à droite, permet de descendre le long du petit bois vers le lotissement Le Vallon où se situe la fin de ce parcours, long de 1km environ.



Travaux

Des travaux ont également été réalisés par les agents techniques de la Commune.



L'aire de jeux, située route de Montville, derrière l'école, s'est agrandie avec la mise en place d'une balançoire pour les enfants, d'un baby-foot et d'une table de pique-nique avec son abri. Un massif de fleurs a été réalisé. Martial et John ont également participé à ces travaux.



Un chemin d'accès partant de l'école jusqu'à l'aire de jeux permet aux enfants de la garderie et du centre aéré d'y accéder plus facilement.



Nous demandons à tous les utilisateurs de ces lieux de respecter l'environnement et de laisser cet endroit propre pour le bien de tous.



Eclairage Public : les globes avec Led ont remplacé les anciennes ampoules énergivores, dans le Centre Bourg de la Commune, permettant ainsi d'économiser l'énergie. Une subvention à hauteur de 80% nous a été octroyée par le SDE76. Après le lotissement le Vallon, la résidence du Verger, le stade de football, les membres du conseil municipal ont souhaité poursuivre route de Pavilly, chemin du Château, route du Houleme et route de Barentin jusqu'au stade.

La chaudière à fuel (chauffant l'école et la mairie) sera remplacée par une chaudière à granulés, qui devrait être livrée au premier semestre 2022, permettant d'économiser entre 10.000 et 15.000 euros par an. Celle-ci chauffera également la nouvelle garderie. Une subvention de 80%, octroyée par les services de l'Etat, grâce au soutien à l'investissement local-rénovation thermique des bâtiments publics, a également été accordée pour cette réalisation. Les agents techniques de la commune ont réalisé quelques travaux pour recevoir cette nouvelle chaudière, puis quelques réparations de voirie face à la Boulangerie, ainsi que la réfection des caniveaux route du Houleme.

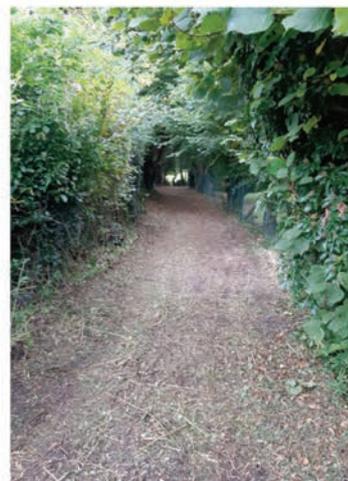


Le monument aux morts a été restauré suite aux altérations du temps avec l'aide d'une subvention du Département 76. La fin des travaux a eu lieu juste à temps pour la cérémonie du 11 novembre.



Travaux

Le chemin de randonnée reliant le hameau Binemare à la ferme du puits (sur la route de Pavilly) a été remis en état et praticable pour les randonneurs, grâce au travail acharné des agents techniques de la commune. Ce chemin d'un km n'était plus praticable depuis 40 ans.



Les panneaux directionnels et d'indication ont été implantés par les agents techniques de la commune facilitant ainsi les déplacements des randonneurs.

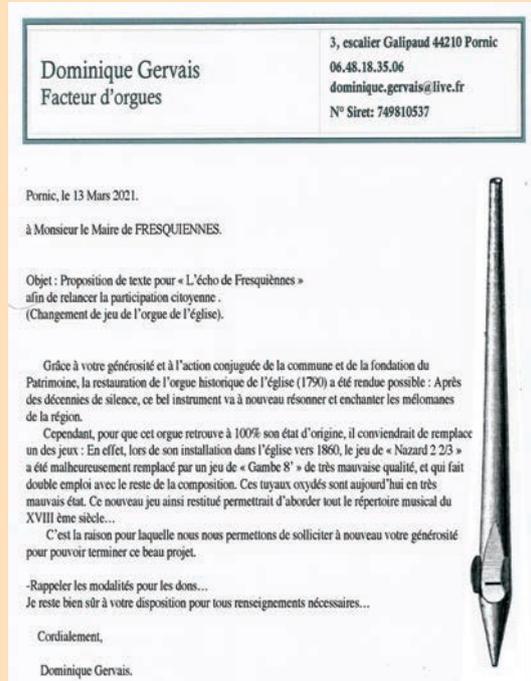


Des nouvelles de l'orgue de Fresquiennes

Comme vous le savez déjà, les travaux de rénovation et de sauvetage de l'orgue situé dans l'église Notre-Dame-de-l'Assomption de Fresquiennes ont pris fin et l'orgue est prêt à être inauguré comme il se doit dès que le contexte sanitaire le permettra.

Le résultat de ce travail de qualité réalisé par le facteur d'orgues, Monsieur Dominique Gervais, a fait l'objet d'un bel article dans une revue nationale spécialisée, *Orgues Nouvelles* (n°52 Printemps 2021), en plus de la parution d'articles dans *Paris-Normandie* et *Le Courrier Cauchois*. Nous pouvons vous fournir une copie de ces articles en Mairie si vous le souhaitez.

Vu le caractère rare et précieux de l'orgue de Fresquiennes, selon les spécialistes et les passionnés, il serait intéressant de finaliser sa remise en état par un dernier apport. Voici le courrier que Monsieur Gervais a envoyé à Monsieur Octau dans lequel il explique son projet pour que l'orgue retrouve le son d'origine, remontant au XXVIII^e siècle :



C'est pourquoi nous reconduisons notre partenariat avec la Fondation du Patrimoine et sollicitons une nouvelle fois votre bienveillant et généreux soutien de protecteurs de notre patrimoine communal.



Bulletin de souscription à joindre à votre don

Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'orgue de Fresquiennes

Mon don est de.....euros et je bénéficie d'une économie d'impôt(*)

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de :
« Fondation du Patrimoine – Orgue Fresquiennes »

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. **Ex : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.**
- de l'impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 €
Ex : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. Ex : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt. **Attention : pour les dons par chèque, le reçu fiscal sera établi et envoyé exclusivement aux nom et adresse figurant sur le chèque (adresse du foyer fiscal).**

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :

de l'Impôt sur le Revenu de l'Impôt sur la Fortune de l'Impôt sur les Sociétés

NOM ou SOCIETE :

Adresse :

Code Postal : Ville : Tél :

Coupon réponse à renvoyer à :
Fondation du patrimoine
14 rue Georges Charpak – BP 332 - 76136 MONT-SAINT-AIGNAN Cedex

Tél : 02 32 19 52 51

*j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans le cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'affet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Comité des Fêtes

*Les membres du Comité des Fêtes vous souhaitent
une bonne et heureuse année 2022.*

Noël des Enfants

Le dimanche 19 décembre 2021, le Comité des Fêtes de Fresquiennes, avec le financement de la Commune, a organisé un après-midi récréatif.

Le concert de Noël, avec la Compagnie des Gros Ours, a accueilli 70 enfants accompagnés de leur famille.

Trois musiciens sur scène pour un concert entre douceur et vitalité. Des chansons qui abordent les thèmes de l'enfance : le jeu, le rêve, les relations à la famille, l'envie d'être seul, l'envie de grandir mais pas trop vite, l'atirance et la peur de la découverte... La nature et les rencontres rêvées ou vécues y ont une grande part.

Un moment doux, tendre, chaleureux et festif où l'important c'est d'être ensemble !

Un concert pour écouter, chanter, danser, rêver. Une parenthèse musicale à partager, ouverte aux petits et aux grands!

Puis l'invité d'honneur, le Père Noël, est arrivé avec sa hotte remplie de livres.

Pour terminer un goûter a réjoui les papilles des petits et des grands.

Sortie Théâtre

Un déplacement sur Paris pour assister à notre traditionnelle représentation théâtrale, toujours très appréciée, aura lieu le **samedi 02 avril 2022**. Le comité des fêtes vous propose un déplacement au théâtre Edgar afin d'assister à la pièce de théâtre « Ciel ma belle-mère » de Georges Feydeau, à 17H suivi d'un repas au « Bistrot de la montagne » situé 38 et 40 rue de la Montagne Ste Geneviève à Paris 05ème.

Repas complet avec apéro, vin/eau et café.

Le prix pour ce déplacement par personne, comprenant le trajet en car, la pièce de théâtre et le repas au restaurant, est de **80 Euros**. L'heure du **départ** de la Place de Fresquiennes est prévue à **13h30**.



Un couple à trois désopilant, dans un Feydeau méconnu, jouissif et délirant.

Un boulevard anti morosité interprété par sept comédiens et un phoque !

Quand le fiancé, amoureux fou d'une jeune et belle blonde, épouse sa future

belle-mère à l'insu de son plein gré à cause d'un employé de mairie aviné et que le premier mari de celle-ci, pêcheur de Morue, disparu en mer, refait surface accompagné d'un phoque... Le malheur des uns fait le bonheur des autres !

Fête du Village

La Fête du Village sera organisée, le **Samedi 25 Juin 2022**, au Stade André Dufour.

Un Apéritif est offert par la mairie et le Comité des Fêtes à 19h – Le repas champêtre à 20h

Et le feu d'artifice à 23h au Stade André Dufour à FRESQUIENNES.

Buvette à votre disposition.

Bulletin de participation (Fête du Village) avec règlement, à l'ordre du Comité des Fêtes, à déposer à la Mairie ou auprès d'un membre du Comité des Fêtes avant le 15 juin 2022

Mme ou Mr

Adresse :

Tél :

Nombre de repas Adultes 17€ (hors boisson) :

Nombre de repas Enfants (moins de 12 ans) 8,50€ :

TOTAL DU REGLEMENT JOINT :

Menu à choisir sur place

ENTRÉE

Gésiers de volailles confits en salade, ou Cocktail de crevettes roses, ou les chèvres chauds sur leur lit de salade du maraîcher, ou les six escargots de bourgogne, ou la salade de fruits de mer.

PLAT PRINCIPAL

Les manchons de confits de canard et ses pommes de terre sautées, ou le faux-filet accompagné de sa traditionnelle sauce béarnaise, ou le filet de cabillaud dans une délicate sauce à l'aneth, ou l'escalope de dinde façon normande, ou le bœuf bourguignon de nos grands-mères.

DESSERT

La gourmande mousse au chocolat, ou le sorbet coloré saveur cassis et poire, ou la traditionnelle tarte aux pommes maison et sa chantilly, ou la crème du chef et son nappage au caramel, ou le nougat glacé festif et son coulis aux fruits rouges.

Pour accompagner votre menu : Kir, 1/4 vin, eaux, café inclus

Bulletin de participation (sortie théâtre) avec règlement, à l'ordre du Comité des Fêtes, à déposer à la Mairie ou auprès d'un membre du Comité des Fêtes avant le 12 mars 2022

Mme ou Mr

Adresse :

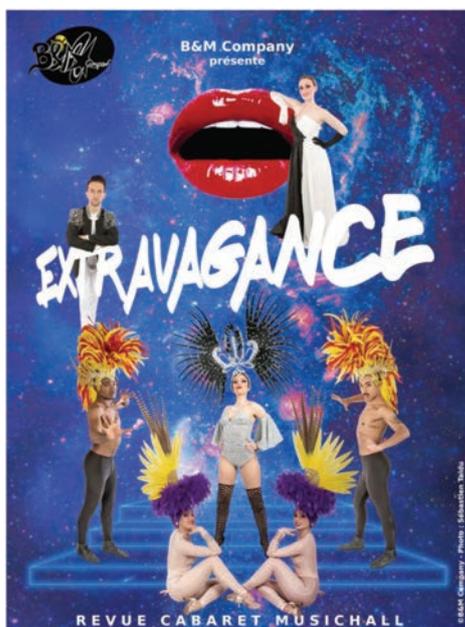
Tél. :

Nombre de personnes 80 € :

TOTAL DU REGLEMENT JOINT :

Sortie Cabaret

Le samedi 01 Octobre 2022, la troupe B et M Company vous invite à vivre un moment unique : une nouvelle expérience belle et déroutante. Laissez-vous aller à vos émotions et préparez-vous à découvrir la revue ExtraVaGance. Danseurs(es) et chanteurs(es) vous feront émerveiller dans ce cabaret au rythme d'une histoire envoûtante où l'on vous suggère toutes les facettes de la beauté. Vous allez vivre une aventure extraordinaire et plonger dans un univers féérique et unique.



Venez nombreux découvrir
cette revue cabaret music-hall
autour d'un délicieux repas
dans la salle polyvalente de Fresquiennes
le samedi 01 Octobre 2022 à 20h00
et réservez dès maintenant.

Bulletin de participation (Soirée Cabaret) avec règlement, à l'ordre du Comité des Fêtes, à déposer à la Mairie ou auprès d'un membre du Comité des Fêtes avant le 23 septembre 2022

Nom : Prénom : Téléphone :

Nombres d'adultes : 30 euros X par soit

Nombres d'enfants (jusqu'à 12 ans) : 15 euros X par soit

TOTAL

Repas : Apéritif - Entrée - Plat chaud - Fromage - Dessert - Café

Un apéritif offert par le comité des fêtes

Règlement par chèque libellé à l'ordre du Comité des Fêtes à joindre lors de l'inscription

Toutes ces festivités seront organisées dans la mesure où elles seront autorisées du fait de la crise sanitaire. En cas d'annulation, les règlements seront naturellement remboursés.

Nous sommes heureux d'accueillir 2 nouveaux membres, Mr Silliau André et Mme Silliau Francine (déjà connus pour leur participation au comité il y a plusieurs années).

Ainsi **le Comité des Fêtes se compose comme suit :**

Membres du bureau : Mr Maréchal Claude, Mr Bouillon Jean-Philippe, Mme Blondel Sylvie, Mme Maréchal Virginie, Mr Loisel Sébastien, Mr Legrand Denis.

Membres : Mme Chouquet Aurore, Mme Legrand Florence, Mme Silliau Francine, Mr Leclerc Etienne, Mr Cardoso Dominique, Mr Hériché Gilbert, Mr Silliau André.

Associations / Loisirs

Club du Grand Air

Notre club de randonnée organise chaque 1er dimanche du mois le matin une randonnée d'environ 10kms proposée par les adhérents.

Nous proposons aussi deux week-ends ainsi qu'une journée randonnée pique-nique.

Cette année une randonnée nocturne gourmande sera organisée au profit du club pour découvrir les nouveaux chemins de randonnée de notre village ouverte à tous familles et amis.

Pour toutes les personnes souhaitant venir découvrir notre club la 1^{ère} randonnée est gratuite.

La cotisation annuelle est de 20€ ou si vous voulez venir occasionnellement une participation de 2€ vous sera demandé.



Week-end du 11 au 13/06 à St Malo avec balade sur les remparts sous un magnifique soleil.



Balade de la côte en vélo avec une pause dégustation d'huîtres à Cancale et une pause pique-nique.

Pour toutes demandes d'informations :
Lucie LEBOURG,
Présidente du club
06 89 09 09 87

Micro crèche
Les LouLous & Co

02.32.80.33.42
06.42.31.66.55

mc-lesloulous@orange.fr

130 Chemin du Plix 76570 Fresquiennes



Micro crèche
Les LouLous

02.35.61.60.59
06.42.31.66.55

mc-lesloulous@orange.fr

140 Chemin du Plix 76570 Fresquiennes



Associations / Loisirs

Centre de Loisirs



Un petit bilan de l'année 2021...

Un petit bilan de l'année 2021...

Une année bien particulière se termine, les masques & gestes barrières nous accompagnent malheureusement toujours...

258 enfants ont franchi les portes du centre malgré la situation !!!

Une fréquentation qui fait plaisir et qui donne envie d'en faire encore plus.

Nous avons eu le plaisir de retrouver nos fidèles habitués qui sont présents à chaque nouvelle session mais nous avons également accueilli des petits nouveaux pour notre plus grande satisfaction.

mées par l'Afro'dance... des moments de partage, d'échanges, de sourires appréciés de tous.

Steff, notre champion de cerf-volant est même venu nous faire un petit coucou



Carolane & Livia, Percussions Africaines avec Alain, Ateliers pâtisserie avec Anne-Laure, une sensibilisation au recyclage avec le SMDAR, Stage cirque avec Robin, des randonnées sur les chemins forestiers de Fresquiennes, activités manuelles, Grands jeux, enquête policière, jeux extérieurs, relaxation, chants...

Pour le centre, 2021 s'est terminée par la session de la Toussaint.

78 petits monstres, vampirounets, sorcières, squelettes, diabolotins... ont franchi les portes du centre durant ces deux semaines pour fêter Halloween !

De l'animation, il y en a eu !

Pour commencer, on a chanté... on a beaucoup chanté !!!

On a dansé la danse d'halloween... la fameuse danse que si on danse bien... ben on a un bonbon !!! On a fait des activités manuelles, des jeux extérieurs, un atelier cuisine...



2021 a commencé par la session de février... 67 petits monstres sont venus passer leurs vacances à nos côtés. Nous avons chanté, dansé, joué, rigolé...

Des activités manuelles, atelier pâtisserie...

Le soleil étant avec nous, nous avons pu jouer dehors, prendre le goûter au soleil et même pu se promener en forêt!!! Les structures gonflables étaient là pour se défouler.

Les fins de semaine ont été ryth-

Jusque-là, l'année commençait bien et normalement... c'était sans compter cet invité indésirable qui s'est encore incrusté dans nos vies... Vous voyez de qui on parle ? Bah oui ...On ne risque pas de l'oublier, Le Corona Virus !!!

A partir de ce moment, l'année a repris un drôle de virage !

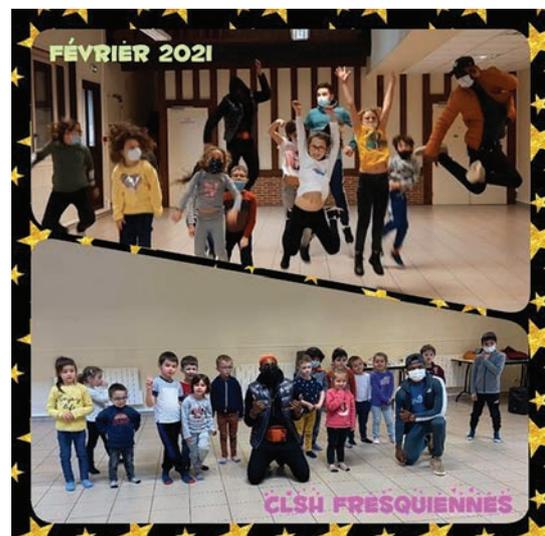
Fermeture de l'école et du centre d'avril... Bon on a échappé au long confinement de l'an passé... On peut ouvrir le centre en juillet !!!

Et cette année, Nous entrons dans le monde d'artistes !

Une session qui avec un goût bien différent des autres années mais qui compte pas moins de 123 enfants inscrits ! Et Le port du masque et la distanciation n'auront pas impacté l'ambiance au centre !

Cette année, pas de camps... Mais les animations au centre ne manquent pas :

Séances Hover-board et d'échasses urbaines avec le groupe « Normandy Jump », découverte & pratique du Cerf-volant avec Steff & Francis, structures gonflables, stage Afro'Dance avec Manuella,



Associations / Loisirs



La session a débuté par une petite Battle de danse et chant... la chanson d'halloween n'a plus de secrets pour nous. Nous avons pu faire de la pâtisserie... gâteau tête de mort, araignée, citrouille... Sablés doigt de sorcières...



Les structures gonflables tellement attendues ont fait des heureux durant cette première semaine. Les enfants ont pu découvrir l'Afro'dance & la capoeira...
... découverte de nouveaux horizons,

de nouvelles cultures, une jolie invitation au voyage.

La première semaine s'est terminée par une journée Halloween...

Petites sorcières, vampirounets, diabolotins, squelettes, monstres... étaient au rendez-vous pour partir à la recherche des bonbons cachés dans le centre... Pas moins de 100 paquets retrouvés ici et là ! Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui ont déposé des bonbons au centre pour les offrir aux enfants.

Une deuxième petite semaine de 4 jours a filé à grande vitesse !

Journée Afro'dance, les petits et les plus grands se sont déhanchés toute la journée dans la joie & la bonne humeur

Une journée spéciale au centre... Des activités manuelles, des jeux... et le midi, pas de cantine... alors on a fait appel à La Maison du Burger de Pavilly qui nous a livré un super repas avec burger, nuggets et frites maison !!!

Jeanderson & Dorine sont venus initier les enfants à la Capoeira...

un joli moment de partage culturel.

Merci au KMF de nous avoir prêté gentiment leurs tapis pour assurer une meilleure sécurité des p'tits monstres.

Sans oublier le goûter d'anniversaire de Florian !

Pour terminer la semaine, les apprentis petits pâtissiers étaient en cuisine ... gâteaux et roses des sables ont été réalisés et l'après-



midi était placé dans une ambiance de jeux collectifs et de blind test.

Les enfants ont pu découvrir et se divertir avec des jeux en bois géants.

Nous remercions d'ailleurs Jump'in 76 - Location Structure Gonflable, qui offre à l'école des bons d'achats. Si vous souhaitez louer des structures gonflables, des jeux en bois ou même des machines alimentaires, ne cherchez pas plus longtemps, c'est ici que vous trouverez votre bonheur !!!

Merci également à Chasse O Trésor - jeux anniversaire qui offre également des bons d'achats à l'école.

Nous tenons à remercier chaleureusement les personnes qui ont participé à notre vente de gâteaux de vendredi... Nous avons pu voir des personnes du village qui n'ont pas de liens direct avec les enfants venir apporter leur soutien à nos projets, nous leur en sommes très reconnaissants !

Si chacun fait un petit geste, le bilan n'en sera que positif.



Associations / Loisirs

Tout cela est possible grâce à une bonne équipe d'animation que je remercie :



Maxime, Magdalena, Adélaïde, Romane, Anne-Lise, Florian, Victoria, David, Pauline, Paul, Daphné, Méline... Chacun apporte un petit grain de folie...

Une touche de couleur qui donne un joli tableau d'animation.

Sans oublier Brenda qui n'est jamais très loin et qui vient régulièrement nous faire des petits coucous.

Aux bénévoles qui nous aident pour les sorties ou qui nous ont offert des bonbons lors de notre journée d'Halloween.

Aux employés municipaux : Dany & Christine pour la cantine.

Un grand merci à Martial & John pour l'aide apportée pour toutes les petites bricoles du centre.

Ainsi qu'à **Mr le Maire & son équipe municipale** pour la confiance qu'ils nous accordent tout au long de l'année.

Un grand Merci à **vous, parents**, pour la confiance que vous nous avez accordée et pour nous avoir permis de proposer cette session à vos enfants.

Mais surtout et avant tout un très très grand MERCI à tous **les p'tits & grands monstres** pour leurs sourires, leur sincérité, leur joie de vivre...

... c'est pour eux et grâce à eux que nous sommes motivés à nous surpasser !

Un bilan positif pour cette année étrange qui se termine ...

2022 commence et nous espérons qu'elle sera encore meilleure que l'année précédente

Je vous souhaite une très bonne et heureuse année !!!!

Je vous souhaite pour 2022 une année pleine de petits et grands bonheurs.

Et surtout de prendre soin de vous !

En 2022, il y aura beaucoup d'espoirs...

Des éclats de rires, pour chasser la tristesse et la morosité,

De l'audace, pour oser inventer et créer autrement,

De la confiance, pour faire disparaître les doutes et s'épanouir pleinement,

Des gourmandises, pour croquer et déguster la vie,

Du réconfort, pour adoucir les jours difficiles,

De la générosité, pour se nourrir du plaisir de partager,

Des arcs en ciel, pour colorer les idées noires,

Des rayons d'espoir, pour illuminer nos idées et notre humeur,

Du courage, pour continuer à avancer !

... Mais aussi des jeux, rires, chants, activités et sorties pour avoir de merveilleux souvenirs en fin d'année!!!

Pleins de gros bisous aux petits monstres et à leurs familles...

A très vite pour de nouvelles aventures!!!!

Pour plus d'informations...

... ou tout simplement pour suivre toutes nos aventures, nous vous donnons rendez-vous sur notre site Facebook.

Vous y retrouverez le résumé de nos vacances, nos photos...

... ainsi que toutes les dates d'inscriptions !

Voici les dates des prochaines sessions du Centre de Loisirs de Fresquiennes.

Notez les bien... et venez nombreux !!!

Vacances d'hiver:

du lundi 7 au 18 février 2022

Vacances de printemps:

du lundi 11 au 22 avril 2022

Vacances d'été:

du lundi 11 juillet au vendredi 29 juillet 2022

(Si demande, nous étudierons l'éventualité d'une semaine supplémentaire début août)

Une nouvelle année commence, une nouvelle équipe d'animation va donc se constituer. Si vous êtes intéressés ou vous connaissez des personnes intéressées à travailler au centre pendant les vacances, n'hésitez pas à envoyer votre candidature à clsh.fresquiennes@gmail.com

***** Une bonne session commence par la constitution d'une bonne équipe d'animation *****



Liens utiles :

Tél : 06.50.41.23.70

fb : clsh fresquiennes

Mail : clsh.fresquiennes@gmail.com





COMMUNE DE
FRESQUIENNES

*** Eté 2022 ***

✧ Petite annonce ✧

La session d'été 2022 se prépare, je recherche pour ces vacances
(du 11/07/22 au 5/08/22) :

Une équipe d'animation sérieuse, motivée et dynamique!

C'est pour un centre de loisirs **SANS** hébergement
accueillant des enfants de 3 à 14 ans.

Qui: Centre communal géré par la Mairie de Fresquiennes

Où: Fresquiennes village à environ 25 min de Rouen.
(Pas de transport en commun)

Mission: animer, être à l'écoute, encadrer, être **motivé**,
avoir le sourire et aimer son travail !!!

BAFA ou EQUIVALENT (H/F)

Type de contrat: Contrat d'Engagement Educatif (CEE)
Indemnisation à la journée

Contact:

Envoyez CV & lettre de motivation à l'adresse suivante
Mairie

Centre de Loisirs : Gwenaëlle
41 rue du centre
76570 Fresquiennes

Ou clsh.fresquiennes@gmail.com

Une matinée d'entretien individuel aura lieu en mairie
La date sera donnée à réception des candidatures
Masque obligatoire - venir avec CV + LM + stylo

GESTES BARRIÈRES

POUR LUTTER CONTRE LA PROPAGATION DU
CORONAVIRUS (COVID-19)

RESPECTEZ LES CONSIGNES



Club des Loisirs

*** Bonne & heureuse année 2022 ***

Naturellement, nous vous souhaitons une très bonne & heureuse année 2022 avec une santé de fer.

Mais cette fois-ci, nous désirons plus particulièrement vous souhaiter de croiser beaucoup de personnes gentilles & bienveillantes.

Au travail, dans la rue, dans les transports en commun, chez les commerçants... N'oubliez pas, la gentillesse & la bienveillance, c'est contagieux.

Avec ceci, et pour cette nouvelle année 2022,

Nous vous souhaitons d'oser.

- Oser réaliser vos rêves.
- Oser concrétiser vos projets.
- Oser profiter de votre bonheur.
- Oser apprécier l'amour qu'on vous donne.
- Oser avoir tout le succès que vous méritez.



Tout cela est en vous, il ne vous reste plus qu'à oser

Restez-les mêmes ! Des êtres merveilleux.

2021, l'année a commencé avec un couvre-feu... puis un confinement...

Pour poursuivre avec un été presque normal...

Mais que s'est-il passé depuis la rentrée ???

En septembre, a eu lieu le forum des associations du village,

Les activités ont repris... Il y en a pour tous les goûts et pour tous les âges :

Musique (piano & batterie), danse de salon, Afro'dance enfant & cirque.

Nouveau : Cours d'Afro'dance adulte les mardis soirs



Des animations ont lieu tous les mois...

Les ateliers pâtisserie menés par Anne-Laure certains samedis matins rencontrent un vif succès... Le partage d'une passion gourmande qui ravie les papilles de tous !

Nos rendez-vous d'ateliers d'art floral menés par Françoise ont toujours lieu un samedi après-midi par mois et continuent jusqu'en juin, rejoignez-nous.

Pour le moment, les stages d'Afro'dance n'ont pas encore repris par manque de participants.

La garderie et l'accueil du mercredi ont ré-ouvert leurs portes. Nous avons retrouvé nos fidèles petits monstres mais pleins de petits nouveaux nous ont rejoint et nous en



sommes ravis !!!

En octobre, Une représentation de Capoeira a été offerte par l'association de Manuella (professeur d'Afro'dance).

Un moment convivial de partage qui a conquis le petit public présent lors de cet événement rempli de chaleur & de joie de vivre.

Merci beaucoup à toute l'équipe de Capoeiristes pour ce spectacle qui a rencontré un vif succès !!! Une très jolie découverte.

Un grand Merci à Manuella d'avoir permis à Fresquiennes de découvrir la Capoeira.

En décembre... Entrons dans la magie de Noël...

La garderie est prête et a revêtu son plus bel habit !

*** Noël agite une baguette magique sur ce monde et voici,

Tout est plus doux et plus beau. ***

Une boîte aux lettres est réapparue à la garderie... La boîte aux lettres du Père Noël !!! Les enfants ont pu venir y glisser leur lettre au Père Noël...

... Une réponse personnalisée leur a été envoyée en retour !

A la garderie, il y a eu une soirée très spéciale... C'était notre soirée de Noël !!!



Associations / Loisirs



Alors... ce n'était pas une soirée habituelle de Noël...

... Covid oblige, le Père Noël n'a pas pu venir nous rendre visite...

... Mais nous avons reçu un message de sa part qui nous disait de faire la fête...

Alors on a fait la fête !!!

Merci aux 76 petits monstres présents qui ont été sages & qui ont tous reçu un petit cadeau.

Noël était en approche...

Les samedi 11 & dimanche 12 décembre 2021

a eu lieu notre septième marché de Noël...

Nous avons été très heureux de pouvoir le maintenir après cette année d'arrêt à cause du covid. C'est un bonheur de pouvoir se retrouver dans cette ambiance conviviale de magie de Noël.

Nous étions ravis de la diversité de nos exposants que nous espérons retrouver l'année prochaine !

Ils nous ont proposé un large choix d'idées de cadeaux pour tous les goûts... Le marché de Noël ne pourrait pas être aussi beau sans exposants qui mettent du cœur dans leurs créations artistiques ou culinaires...

Ils ont su faire le bonheur de beaucoup de visiteurs par leurs idées cadeaux mais aussi par des découvertes culinaires.

Cet événement a rencontré un vif succès avec pas moins de 1000 visiteurs durant tout le week-end !!!

Un grand merci à toutes les personnes qui ont fait connaître notre marché de Noël.

Bien sûr le protocole sanitaire a été respecté.

Merci aux pâtisseries qui ont contribué à garnir notre buvette...

Nous remercions vivement toutes les personnes qui nous ont aidés au Pass Sanitaire mais aussi pour l'installation et le rangement... sans tout cet élan, ce week-end n'aurait pas été le même.

Merci également aux agents communaux qui nous aident dans l'ombre notamment pour l'apport de matériel dans la salle ou même le dépannage d'une coupure électrique pendant le marché.

Merci au comité des fêtes pour le prêt des tables.

Merci aux élus des communes voisines qui sont venus nous rendre visites!

L'année s'est terminée par la journée du pull moche de Noël...

un peu de fun avant Noël !

Le but de cette journée mondiale du pull de Noël est simple : s'amuser !

Hé voilà... c'est ainsi que nous finissons cette année 2021...



... en espérant faire encore mieux en 2022.

La situation sanitaire liée au Covid continue de modifier le planning programmé...

Nous avons dû annuler les foulées de Fresquiennes

ainsi que notre visite des papis & mamies de Fresquiennes pour Noël!



Nos prochains rendez-vous :

** La situation sanitaire actuelle nous oblige malheureusement à annuler notre spectacle des activités qui aurait dû avoir lieu le 28 janvier 2022. **

Samedi 22 janvier 2022 :
1^{er} Atelier d'art floral de l'année

Dimanche 20 mars 2022 :
Foire à tout spéciale enfant & puériculture

Mardi 28 juin 2022 :
Spectacle des activités

Nous aurons bientôt le planning des ateliers pâtisseries.

**Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous suivre sur notre page facebook
« club des Loisirs » - Tél : 06.62.77.11.90**



Pour les amateurs & passionnés de pâtisserie

Anne-Laure est une passionnée de pâtisserie diplômée.

« La Pâtisserie, ce monde qui fait rêver tout le monde et ravive les papilles de tous les gourmands... Qui peut sembler inaccessible... Et pourtant... »

« Pâtisser » a été pour moi une révélation car c'est un réel plaisir d'utiliser des matières premières accessibles à tous pour réaliser de jolies gourmandises, et faire plaisir à tous mes invités. Un jour, j'ai décidé de passer mon C.A.P. pâtisserie en candidat libre. Avec beaucoup de travail, de pratique et de soutien de la part de ma famille et de mes amis, j'ai obtenu mon C.A.P. pâtisserie en juin 2018. Quel bonheur... !!

Diplôme O.K ! Mais qu'en faire ?!

*Vous l'avez deviné, je ne compte pas m'arrêter là...
J'ai décidé de me lancer dans les ateliers pâtisserie ! »*



Anne-Laure

Anne-Laure vous accueillera afin de partager avec elle sa passion.

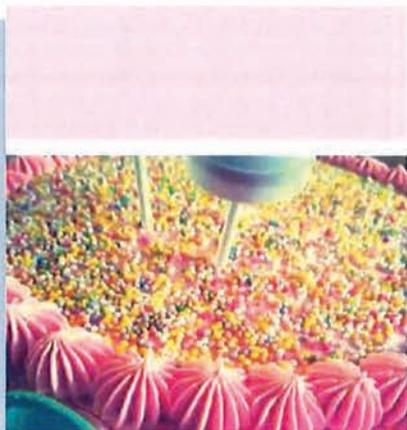
Dates des ateliers :

Samedi 5 février 2022 :	Atelier adultes « Cœur feuilleté de la St Valentin »
Samedi 26 février 2022 :	Atelier enfants « Sablés de la St Valentin »
Samedi 12 mars 2022 :	Atelier enfants « Sablés de Pâques »
Samedi 19 mars 2022 :	Atelier adultes « Tarte chocolat nougatine »
Samedi 2 avril 2022 :	Atelier adultes « Number Cake de Pâques »
Samedi 14 mai 2022 :	Atelier enfants « Tartelette aux fraises »
Samedi 21 mai 2022 :	Atelier adultes « Fraisier »
Samedi 11 juin 2022 :	Atelier adultes « Fraisier »
Samedi 25 juin 2022 :	Atelier enfants « Mini succès aux fraises » (+ 6 ans)

Tarifs : enfants → 15€/enf.

Adultes → 35€/pers.

Renseignements et inscriptions : alaure76@hotmail.fr





Anciens combattants

Appel du Président des Anciens Combattants de Fresquiennes

Il faut d'abord que notre Association des Anciens Combattants remercie vivement Monsieur le Maire et son Conseil Municipal pour la subvention apportée à notre Association : grand merci à vous.

Chers Amis adhérents, l'Association des Anciens Combattants compte sur vous pour de nouveaux rendez-vous après cette période délicate, qui je pense ne s'arrange pas. Mais nous sommes en train faire de notre mieux pour vivre dans notre Association.

Le 11 Novembre 2021, nous avons commémoré au Monument aux Morts, avec Monsieur le Maire et son Conseil Municipal, accompagné des Anciens Combattants, du Porte-Drapeau, des Sympathisants et enfants. Cette cérémonie a été suivie d'un vin d'honneur offert par la Municipalité à la Salle Polyvalente. Ensuite, à 12h30, le Banquet des Anciens Combattants et des Sympathisants a eu lieu au Foyer et tout s'est passé dans la joie et la bonne humeur malgré les problèmes du Covid.



Commémoration du 11 Novembre 2021

Notre Association des Anciens Combattants a eu des problèmes avec les guerres mais aujourd'hui nous sommes dans une période délicate avec le confinement Covid 19 pour nos sorties, nos réunions et nos moments récréatifs.



Commémoration du 5 Décembre 2021

Bien sûr, nous avons commémoré, le 5 Décembre 2021, la fin de la Guerre d'Algérie, malgré cette période, par notre présence réduite au pied du Monument aux Morts : le porte-drapeau Monsieur Dominique MOUTIER, ami des Anciens Combattants, Monsieur le Maire, absent excusé, les Adjoints Monsieur Etienne LECLERC, Madame Bernadette VIVES, Monsieur Denis LEGRAND, le Conseiller Monsieur Jean-François LECOURT, les Anciens Combattants Messieurs Michel ALEXANDRE, Jean NIEL, Michel BULARD et Monsieur Jean-Pierre VILAIN, Président des Anciens Combattants.

A bientôt, très amicalement

Le Président des Anciens Combattants,
Jean-Pierre VILAIN

Année 2022 :

Mes Amis, c'est avec un grand regret que j'ai dû annuler le concours de dominos du 9 Janvier et notre Assemblée Générale de fin Janvier.

Mes Amis Adhérents, je vous souhaite l'Année 2022 sous le signe de l'espoir : retrouvons notre liberté, notre joie de vivre, tout en préservant notre santé qui est notre principale ressource, pour poursuivre nos rêves, les voyages et réunions récréatives au mois de février et toute l'année comme d'habitude. Bientôt, mes chers Adhérents, nous aurons des invitations : comptez sur moi.

Mes Amis, Bonne Année

Pour tout renseignement concernant l'Association des Anciens Combattants contacter :

Monsieur Jean-Pierre VILAIN au 02 35 32 53 87
110 route du Houlme 76 570 FRESQUIENNES

Monsieur Michel ALEXANDRE 02 35 32 53 48
341 chemin du Château 76 570 FRESQUIENNES

Nos anciens

Club des anciens

Nos activités ont repris timidement au mois d'octobre avec une vingtaine d'adhérents qui se sont retrouvés avec grand plaisir le troisième jeudi du mois.



Puis, il a fallu prendre la décision d'organiser notre repas de fin d'année initialement prévu le 9 Décembre. Avec le contexte, ça n'a pas été facile mais finalement il a bien eu lieu : 70 personnes ont répondu présentes malgré les consignes sanitaires très strictes et ont été très heureuses de se retrouver sous la présidence de Monsieur le Maire, Nicolas OCTAU, de ses adjoints et des conseillers présents.



Malheureusement, notre doyenne Jacqueline LEMERCIER, avec son grand âge (98 ans), n'a pas pu être des nôtres. Nous l'avons applaudie.



Nous avons eu la visite de Madame Agnès LARGILLET et de Monsieur Guillaume COUTEY, nos conseillers départementaux, ainsi que de Monsieur Gérard LESEUL, député à l'Assemblée Nationale, que j'ai remercié de leur présence et la subvention départementale allouée.



C'est dans une superbe ambiance que cette journée s'est déroulée mais bien trop vite passée ! Il y a même eu quelques pas de danse. C'est à regret que nous nous sommes quittés ravis de cette journée.

Un regret, cette année : nous n'avons pas eu la visite de nos petiots de la Garderie mais ils avaient pensé aux papis et mamies de Fresquiennes et l'échange de petits cadeaux et de friandises a bien eu lieu. Merci aux enfants et à Gwenaëlle !



Merci à Monsieur le Maire et à son Conseil Municipal pour la subvention communale qui a servi avec celle

du Département à participer aux cotisations 2022 pour les adhérents de notre Club.

Merci à tous pour votre générosité lors de notre loterie, ainsi que pour les calendriers, auxquels je joins les habitants de notre village qui nous reçoivent toujours chaleureusement.

Merci à mon équipe... sans eux, je ne peux rien faire.

Mes vœux pour 2022

Je vous souhaite à toutes et à tous, et au nom du Club des Anciens, une Bonne Année 2022, surtout la santé, ainsi qu'à vos proches. En espérant que nous verrons enfin la fin de cette crise pour retrouver notre liberté et nos activités qui nous manquent tant.

Bonne année également
aux habitants de notre village.

En janvier, pas d'activité : retrouvons-nous en février pour le jour des crêpes (selon les consignes sanitaires).

Jacqueline ALEXANDRE

Deux amis nous ont quittés.

Madame Raymonde AVENEL au mois de Septembre. D'une grande gentillesse, elle était aimée de tous et était toujours présente à nos rendez-vous.

Monsieur Pierre RICHARD, notre doyen âgé de 94 ans, nous a quittés au mois de Novembre après une longue maladie. Fidèle et toujours souriant, il aimait participer à nos activités. Il était très fier d'être notre doyen... et il était aimé de tous.

Tous les deux vont nous manquer, nous ne les oublierons pas

**Pour tout renseignement,
vous pouvez contacter :**

**Jacqueline ALEXANDRE
06 12 35 31 67**

**ou Dominique LEFRANCOIS
02 35 32 53 83**

Nos anciens

Respect *Votre Sophrologue* **Confidentialité**

Jennifer Fertray

06 65 05 83 89

41 rue du centre- Fresquiennes

Bienveillance jenniferfertray@gmail.com **Écoute**

www.sophrologue-fertray.com

Couverture - Zinguerie

Claude MARECHAL

172 Rue du Centre - 76570 FRESQUIENNES

Tél. 02.35.34.11.47

Mob. 06.75.38.89.64

SARL PEGOT

Terrassement
Démolition
Assainissement
Enrobé
Maçonnerie
Aménagement Paysager
Location de benne
Location d'engin avec chauffeur
Livraison de Matériaux

Pierre : 06.40.50.08.11

JV FRELONS

Destruction nids de frelons et guêpes
Intervention rapide
Certifié certibiocide

Autres insectes nuisibles et rongeurs
Devis gratuit / Intervention à 15 mètres max
vallois.jeremy@orange.fr **06.23.33.02.33**



Du (re)nouveau pour l'école des Marronniers !

Cette année l'équipe pédagogique a démarré sur les chapeaux de roues en présentant dès les premières semaines d'école de fabuleux projets scolaires !!!!

Alors naturellement, face à un corps enseignant grâce auquel apprentissage rime avec plaisir et motivation rime avec passion, vous comprendrez qu'il est impossible pour les parents de ne pas se mobiliser !!!! Face à l'absence d'Association de Parents d'Elèves, cet organe susceptible de mener des actions contribuant au financement de projets, nous sommes quelques parents à nous être portés volontaires pour reprendre le flambeau de l'association. En décidant de faire partie de cette aventure et en relançant l'APE, nous souhaitons créer du lien entre les familles, générer des moments forts et conviviaux au sein de la commune de FRESQUIENNES à laquelle vous appartenez!

Par le biais de cet article, nous souhaitons nous faire connaître de tous et tenter de vous associer au maximum aux actions qui seront mises en place dans le village!

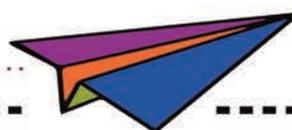
Naturellement le covid s'invitant cette année encore à la fête, nous sommes et serons contraints d'avancer au rythme de l'évolution de la crise sanitaire et des mesures en vigueur.

Néanmoins ce trouble-fête n'aura pas raison de nous et de la motivation qui nous pousse à faire (re)naître l'APE ! Nous souhaitons plus que tout encourager tous les projets de l'école et par delà proposer des animations au sein de notre beau village de FRESQUIENNES !

Envie de nous rejoindre!? Envie de participer et de contribuer à cette belle aventure humaine? L'adhésion à l'association est gratuite alors si vous avez un peu de temps, des idées, l'envie de vous investir ou même juste le souhait de participer à nos manifestations, rendez vous vite sur notre page Facebook de **L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES : APE Fresquiennes** !!!

Vous pouvez également nous contacter par email apefresquiennes@gmail.com
ou par courrier : **mairie de Fresquiennes**.

Nous vous attendons nombreux...





L'USSJF

Sports

L'ensemble des membres de l'USSJF vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2022.

Les résultats du club à la fin du premier trimestre sont satisfaisants :

- L'équipe A est première de son groupe
- L'équipe B termine à la 6e place
- L'équipe des matinaux non inscrite au championnat organise régulièrement des matchs amicaux.
- L'équipe des U15 de la première phase de la saison et poursuit l'aventure en coupe de Normandie pour le 3^{ème} tour.

Les équipes de U7 et U9 ont terminé l'année avec un plateau interne au club. Les parents de nos licenciés ont une nouvelle fois chaussé les crampons afin de participer aux matchs avec leur enfant.

Cette matinée du 18 décembre s'est clôturée par la distribution de chocolats à chaque jeune joueur participant.

Un événement est à noter pour ce début d'année si les conditions sanitaires nous le permettent :

- le 11 juin 2022, un grand tournoi de U7 et U9 sera organisé avec la participation d'une cinquantaine d'équipes.



**Plateau interne du 18 décembre 2021 au stade de St Jean du Cardonnay
Deux équipes constituées d'enfants et parents. Résultats 1 - 1**



**Ancien arbitre,
Sébastien Loisel, papa de
Tom, dirigeant d'une
équipe d'enfants**

**Le vice-président et entraîneur Yves TERNON
aux côtés de Raphaël LAICHE, papa de Léo, dirigeant d'une équipe d'enfants**

Le R.E.D. 76 : Une nouvelle saison, un nouveau nom,

Cette situation inédite de l'année 2020/2021 nous a amené à mettre en application notre mot d'ordre : ADAPTATION !

Pour cette nouvelle saison, le bureau a voté lors de son Assemblée Générale, une remise de 55% sur la cotisation annuelle pour les reprises de licences pour la saison 2021/2022 et pas d'augmentation de la cotisation pour les nouveaux licenciés.

Notre protocole sanitaire reste d'actualité et chacun s'y est adapté.

Et comme chaque évolution engendre des changements, pour nous, cela s'est concrétisé par notre changement de nom : Le KMF Self-Défense est devenu le R.E.D. 76.

Créé en 2018 pour promouvoir la self-défense selon les principes du Krav-Maga, nous avons depuis

évolué afin de permettre à nos élèves d'apprendre une self-défense plus proche du contexte actuel suivant la méthode R.E.D. Training - Concept and Methodology par Christian Wilmouth.

Grâce à nos 5 instructeurs formés à cette méthode, nous appliquons l'un des principes de notre méthode :

le S. I. A. : Simulation, Inconfort, Adaptation.

Cette méthode d'apprentissage, nous la suivons en respectant la charte morale de l'enseignement R.E.D. Training :

- Toujours traiter avec RESPECT nos élèves et partenaires,
- Toujours combattre avec COURAGE quelles que soient les difficultés rencontrées,
- Faire preuve d'HUMILITÉ dans la réussite,
- Toujours chercher la REMISE EN QUESTION pour progresser dans ma pratique et mon enseignement,
- Garantir à tous nos élèves la crédibilité technique, la qualité pédagogique et la sécurité dans la pratique,
- Être fidèle à la devise "Entre être ou paraître, nous avons choisi, « Élève un jour, Élève toujours".



Bureau RED76



Octobre rose



des projets et toujours l'envie de vous rassembler !

Quelques dates :

- **Dès le 6 septembre** : Reprise des cours adultes, enfants et ados
- **11 Septembre** : Participation au Forum des associations de Fresquiennes
- **Octobre rose** : Cours gratuits pour les femmes.
- **13 & 14 Novembre** : Stage R.E.D Training avec Christian Wilmoth. Nous avons eu la chance également d'accueillir Prisca Vicot, championne du monde de boxe féminine. 70 participants sur 2 jours ont conjugué dépassement de soi et remise en question. Mais c'était aussi un moment de convivialité et de retrouvailles !
- Pas de Noël des enfants cette année, au regard de la situation sanitaire mais nous ne les avons pas oubliés pour autant ! Nos 52 mini-vikings ont reçu une gourde et une casquette à l'effigie du R.E.D. 76.

Quelques chiffres :

- 5 instructeurs : Anthony, Patrick et Julien (Section Adultes), Gaëlle et (Sections Enfants/ Ados)
- 3 créneaux hebdomadaires sur Fresquiennes
- 1 créneau hebdomadaire sur Eslettes
- Des cours spécifiques tout au long de l'année : CONTROL WEAR, Lethwei, Attaques au couteau, etc
- 79 licenciés
- 37 femmes et 42 hommes
- 50 enfants répartis sur les 2 créneaux hebdomadaires avec une parité garçons/filles de 50%
- Top 5 des communes représentées : Eslettes, Fresquiennes, Montville, Barentin et Saint Austreberthe
- 33 packs de démarrage (tee-shirt, Gants, Protège-dents, Protèges tibias) vendus
- Investissement dans 5 casques pour nos cours de Lethwei
- Plus 5000 flyers distribués

Des objectifs...Des projets

Les 5 & 6 mars 2022 : Stage R.E.D. Zen avec Be-Z Concept. Nous accueillerons Thierry Franzoni, champion du monde de Full Contact, qui nous proposera une session de son sport. Un programme où sera lié la pratique physique et le mental avec de la sophrologie. Un moment tant attendu !

Tous les 3^{èmes} jeudis du mois : Stage de Bachata et Salsa avec Gaëlle, Professeur de Danse Latine depuis plus de 10 ans. Venez participer à la vie de la commune !

Sorties ou Activités en extérieur, durant les vacances : Laser Game, Paddle, Accrobranche, Bike and Fight, Stage parents/Enfants....Nous espérons pouvoir mettre en place ces événements dont on parle depuis si longtemps.



Le nom change mais nos valeurs et objectifs restent intacts : une aventure humaine, des rencontres, de l'amitié, du partage, de l'ouverture d'esprit.

Le R.E.D. 76, c'est un peu comme une famille ; une famille de combattants où se confrontent à chaque fois détermination et adaptation de chacun dans le respect de valeurs communes.

Notre force, nous la puisons dans l'implication et la motivation de nos adhérents. Ils donnent l'essence à notre volonté d'être toujours au plus proche de leur réalité.

Et pour cela, un Grand MERCI à vous !????

Nous vous souhaitons à tous une année 2022 sereine et toujours une santé extraordinaire ! Prenez-soin de vous et de vos proches.

Sportivement,
Éric AUGLET

Président du KMF Self-Défense

Suivez-nous aussi sur <https://www.facebook.com/kmfselfdefense76/> pour connaître l'actualité ou laissez-nous un message à kmfselfdefense76@gmail.com

INFOS GENERALES

Adresse mail : mairiedefresquiennes@orange.fr

Site internet : mairiedefresquiennes.fr

Canton Notre Dame de Bondeville

Arrondissement : Rouen

Département de la Seine Maritime

Horaires d'ouverture au public du Secrétariat de la Mairie :

- Lundi & Vendredi De 9 h. à 11 h. 30

- Mardi & Jeudi De 15 h. à 18 h. 30

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL

Mairie	02.35.32.51.92
Poste	36.31
Gendarmerie	02.35.91.20.19
Police	17
Pompiers	18
SAMU	15
Hôp. Charles Nicolle	02.32.88.89.90
Perception	02.35.91.01.30
Syndicat d'eau	02.35.32.18.89
Préfecture Rouen	02.32.76.55.00
CROIX Rouge Pavilly	02.32.94.08.89
Centre Médico-Social de Pavilly	02.32.94.99.77
Ecole Fresquiennes	02.35.32.18.49
Père Marcel BAKOLA	02.35.91.02.51

PERMANENCES

- **Nicolas OCTAU, Maire**
Mardi de 16 heures à 18 heures 30
- **Etienne LECLERC, Maire-Adjoint
aux Finances, à l'Urbanisme et aux Sports**
sur rendez-vous (téléphoner en mairie)
- **Bernadette VIVES, Maire-Adjoint
aux Affaires Scolaires, à l'Action Sociale et à la
Solidarité, à la Communication, à la Vie
Associative et aux Personnes âgées.**
sur rendez-vous (téléphoner en mairie)
- **Denis LEGRAND, Maire-Adjoint
aux travaux, à la Voirie et à l'Environnement**
sur rendez-vous (téléphoner en mairie)

Afin de vous aider à gérer au mieux la garde de vos enfants, nous vous rappelons qu'une liste des assistantes maternelles est à votre disposition en mairie.

Personnes vulnérables

La commune de Fresquiennes a réalisé son plan communal de sauvegarde :

En période de canicule, de grand froid, ou lors de catastrophes naturelles, les communes ont l'obligation d'aider les personnes les plus vulnérables. La Mairie tient un registre des personnes vulnérables afin de savoir auprès de qui intervenir. Si vous vous sentez isolés, ou en situation de fragilité, pensez à vous inscrire sur ce registre !

Afin de prévenir les risques (déshydratation, aggravation des pathologies, etc.) liés aux chaleurs et/ou froids extrêmes, il est essentiel de s'inscrire sur ce registre.

Cette inscription est volontaire et facultative et les données collectées (identité, âge, adresse, coordonnées téléphoniques, personne à prévenir en cas d'urgence, etc.) sont confidentielles.

À qui s'adresse ce registre ?

Toute personne se sentant en situation de fragilité peut demander son inscription au registre : personne âgée ou personne handicapée par exemple, ou les personnes isolées.

Comment s'inscrire ?

L'inscription se fait en contactant la mairie au 02 35 32 51 92

Vous recevrez un courrier postal de confirmation de votre inscription sur ce registre.

Un tiers peut également se charger de l'inscription (parent, médecin traitant, CCAS, service de soins à domicile, etc.).